

Actualité

Les **enfants de parents divorcés ou séparés** perdent leurs repères. Des professionnels se mobilisent pour leur proposer un soutien. **2-3**

DOSSIER Asile



Asile : le travailleur social face à un dilemme

La politique d'asile se durcit au fil des mois. Un seuil a été franchi le 1er avril 2004. Berne a décidé de ne plus allouer d'aide sociale aux requérants faisant l'objet d'une non-entrée en matière (NEM). Ces derniers ne bénéficient plus que d'une aide d'urgence allouée par une douzaine de cantons. Soleure est parmi les plus sévères envers les NEM. La loi sur l'asile est actuellement en révision et les propositions de durcissement de Christoph Blocher ont reçu l'aval du gouvernement. Les travailleurs sociaux ont une marge de manœuvre très faible. Des groupes de travail se sont constitués pour appliquer la politique fédérale le plus humainement possible. **4-13**

Chronique juridique

Les Suisses se prononceront sur l'adhésion de la Suisse aux **acquis de Schengen/Dublin**. En l'acceptant, la Suisse participerait aux mesures européennes liées à la sécurité intérieure. **14-15**

Actualité

S'interroger sur la **place des filles et des femmes dans l'animation** socioculturelle modifie l'attitude et les pratiques. Reflets d'une journée de réflexion. **16-17**

«Chaque mois en Suisse, 20 000 personnes perdent leur emploi» : Michel Cornut, chef du service social de la ville de Lausanne s'engage dans la **réinsertion et la défense des chômeurs**. Interview. **18-19**

Un livre propose des solutions à travers un concept de santé communautaire pour une **vieillesse réussie**. **20**

Lu pour vous **21**

Social en lecture **22**

Social express **23-25**

Agenda **26-27**

La parole comme rempart

Les travailleurs sociaux interrogés dans ce dossier et les tenants d'une politique plus restrictive en matière d'accueil de requérants sont d'accord sur un point au moins: la décision de couper l'assistance aux personnes touchées par une non-entrée en matière (NEM) marque un tournant brutal dans l'asile.

Pour une majorité de parlementaires suisses, cette exclusion se justifie selon un principe simple: tous ceux qui n'ont pas droit à l'asile n'ont pas droit à l'assistance.

Pour les travailleurs sociaux à l'œuvre dans l'asile, face aux intéressés, cette politique a entraîné une collision entre deux logiques. Leur métier est d'accueillir. Mais cette fois, il a fallu accompagner la mise à la rue de personnes NEM.

Or «le problème éthique surgit lorsque deux devoirs antagonistes s'imposent», rappelle Edgar Morin¹. Quelle attitude faut-il désormais assumer?

D'un côté, envisager de résister au devoir suscite culpabilité et angoisse. De l'autre, l'accomplir heurte des valeurs profondément ancrées dans l'humanité et a fortiori chez les gens dont la profession est d'assister ceux qui sont dans le besoin. «Plus important est le devoir de l'hospitalité envers les hommes que la réception de la présence de Dieu», disent les Juifs². Quant au Pape, il compare carrément «le migrant en situation irrégulière» à cet étranger en qui Jésus demande à être reconnu: «L'accueillir et être solidaire de lui est un devoir d'hospitalité et une façon de se montrer fidèle à sa propre identité de chrétien.», professe le saint homme³. Plus largement, la condition imposée aux NEM heurte la conviction intime de l'identité et de l'égalité fondamentales entre tous les êtres humains.

Alors, comment sortir de ce conflit éthique? Par la parole et par l'affirmation du génie propre du métier, répondent les travailleurs sociaux que nous avons rencontrés. Un professionnel français l'affirme dans un article récent: «Le travail social n'a jamais sauvé et ne sauvera jamais personne. Son rôle essentiel est ailleurs: faire remonter aux élus les cris des personnes en souffrance et les vérités qui dérangent.»⁴



Diane Gilliard

1. Edgar Morin, «La Méthode 6: Ethique», Paris: Seuil, 2004, p. 46

2. Sabbat 127 a

3. Du Vatican, 25 juillet 1995

4. *Actualités sociales hebdomadaires*, No 2386, 17.12.2004, p. 31 aigüé.

Les enfants de parents divorcés ou séparés trouvent un appui auprès de professionnels

Qu'est-ce qui caractérise un enfant dont les parents se séparent, qu'il habite Morges, Romont ou Oberwil? Il perd ses repères, il se sent coupable, il est triste. Plusieurs groupes se mobilisent pour leur proposer un soutien.

Depuis longtemps et un peu partout des professionnels, actifs auprès de familles, constatent que de nombreux enfants en situation de séparation familiale pourraient tirer avantage d'un accompagnement spécifique. Dans le cadre de leurs pratiques, ils rencontrent régulièrement des parents en procédure de divorce ou de séparation, qui souhaitent que leurs enfants puissent disposer d'un lieu où exprimer leurs difficultés. C'est ainsi qu'à Bâle la Familien- und Erziehungsberatung propose depuis plus de dix ans un «cours pour enfants de parents séparés ou divorcés». A Lausanne, Marie-Dominique Genoud, fondatrice et responsable de la Fondation As'trame, a mis sur pied depuis plusieurs années un accompagnement psychosocial pour des enfants vivant un deuil. Constatant que les enfants en situation de séparation familiale se sentent démunis, elle développe avec ses collègues une intervention spécifique, les «groupes de reliance»¹, pour enfants ou pour adultes, intitulés «ma famille autrement». Enfin, à Fribourg, l'Office familial propose aussi, depuis mars 2004, un groupe issu du modèle bâlois.

Offrir un espace confidentiel

Les programmes sont développés pour répondre aux besoins des enfants en tenant compte des sensibilités et des compétences des intervenants. Si à Bâle et à Fribourg, on précise qu'il ne s'agit pas de thérapie au sens strict du terme, As'trame propose une «action psychologique, thérapeutique et sociale». Les trois interventions partagent néanmoins de nombreuses caractéristiques.

Offrir un espace neutre et confidentiel où l'enfant peut s'exprimer avec d'autres personnes que ses proches est essentiel. Les enfants prennent conscience de leurs sentiments, de leurs émotions et sont encouragés à les exprimer. La dynamique de groupe est privilégiée. Les animateurs comptent sur les relations qui s'y nouent pour permettre à l'enfant de voir qu'il n'est pas seul dans sa situation. Les interactions ouvrent aussi des perspectives inédites. Tout le monde ne réagit pas de la même façon. Les enfants profitent ainsi des solutions développées par d'autres. Selon Franziska Biedermann, travailleuse sociale responsable du programme à Bâle, cela contribue à «détabouiser» le problème. Le travail en groupe permet d'éviter

d'individualiser la problématique. Chez le psychologue, l'enfant se sent seul..., relève Sonja Hungerbuehler, directrice de l'Office familial.

Si le contenu est très structuré, c'est pour mieux pouvoir être modulé ensuite et laisser place à la créativité: contes, théâtre, bricolages, dessins, jeux et jouets, voire appareil photo polaroid... L'animation est toujours assurée par deux professionnels, si possible un homme et une femme. Ce sont notamment des éducateurs, des assistants sociaux, des psychologues. Partout, plusieurs instances collaborent: services de médiation, de protection de l'enfance...

Dans le modèle bâlois, le groupe élabore ses règles de fonctionnement. De nombreux thèmes sont abordés: «Comment je réagis au mot divorce?», «Quelles sont les personnes importantes dans ma vie?», «Je ne suis pas responsable de la séparation de mes parents». Des informations objectives sont traitées: qu'est-ce qu'un tribunal, une pension alimentaire? Les enfants réfléchissent aux diverses formes de familles. Ils découvrent aussi que certains vœux ne se réaliseront pas: leurs parents ne retourneront pas ensemble... Chez As'trame, les thèmes s'inspirent partiellement des techniques de débriefing. Ils doivent «mettre de l'ordre dans le désordre», selon Marie-Dominique Genoud. A chaque séance son thème: travail sur l'histoire de l'enfant et de sa famille, sur les émotions, l'estime de soi (les enfants se sentent souvent impuissants, culpabilisés), comment accepter et intégrer la situation, et enfin restitution à la famille des principaux éléments.

Quelques constantes se dégagent aussi de l'organisation des programmes. Ainsi les groupes, constitués en fonction de l'âge des enfants, accueillent de cinq à huit participants. Le cursus comprend huit séances hebdomadaires à Bâle et Fribourg, cinq à Lausanne. Il est facturé de 200 à 300 francs.

Souci de cohérence éducative

Loin d'être oubliés, les parents sont très sollicités, selon des modalités plus ou moins identiques. Ils doivent d'abord accepter que leur enfant participe au programme, puis ils sont conviés à une séance d'information et à un bilan final. Selon les situations, ils peuvent être présents seul ou à deux. Marie-Dominique Genoud se plaît à relever que, même s'ils vivent des situations conflictuelles, les

deux parents sont souvent présents, démontrant leur capacité à être ensemble pour l'enfant dans un souci de cohérence éducative.

Les trois institutions arrivent aux mêmes conclusions: il est difficile de mener une évaluation fine des résultats, par manque de moyens. Mais partout les parents relèvent des améliorations. Et surtout, les enfants: ceux que Franziska Biedermann revoit après deux ou trois ans affirment avoir pris conscience de l'importance de ne pas se sentir coupable. Sonja Hungerbuehler relève qu'ils ont pris la démarche très au sérieux. Pour Marie-Dominique Genoud, des signaux ne trompent pas: presque tous les enfants poussés par leur parents reviennent ensuite volontiers. Certains participent deux fois au cursus, à quelques années d'intervalle. Elle constate des résultats surprenants: des enfants agités se calment, des difficultés scolaires se résolvent... Et lorsque les parents participent parallèlement au groupe leur étant destiné, les résultats sont encore plus probants: cela ouvre le dialogue. Elle conclut en soulignant l'importance que revêt pour l'enfant un espace où il acquiert des outils: tout apprentissage de gestion des émotions permet une meilleure connaissance de soi en général.

Pour l'avenir, plusieurs voies restent à explorer. A Bâle, on constate un accroissement de la demande. A Fribourg se pose la question d'ouvrir un groupe de langue allemande et un autre pour enfants de quatre à six ans. As'trame démarre actuellement un projet pour parents avec des enfants de moins de quatre ans, et aimerait proposer des séances pour «anciens», afin d'observer l'évolution ou aborder des difficultés non résolues. Ultime point commun entre ces trois institutions, tout cela dépendra des moyens disponibles. ■

Philippe Audergon

1. Ce néologisme évoque la nécessité, pour l'enfant en situation de séparation d'avec l'un de ses parents, de recréer des liens avec lui-même et avec son entourage.

Adresses utiles

**Familien- und Erziehungsberatung,
Greifengasse 23
Postfach 114
4005 Bâle.
Tél. 061 686 68 68
familienberatung@familienberatung-
basel.ch
www.fabe.ch**

**Fondation As'trame,
Avenue de Jomini 5
1004 Lausanne.
Tél. 021 648 56 56
www.astrame.ch
astrame@bluewin.ch**

**Office familial,
Rue de l'Hôpital 2
1700 Fribourg.
Tél. 026 323 29 83
offam@vtx.ch
www.officefamilial.ch**



«J'ai rencontré d'autres enfants...»

Suite au divorce de Myriam*, sa fille Océane* a participé à un groupe d'accompagnement pour enfants. Océane: «On a lu un article dans le journal, maman m'a demandé si ça m'intéresserait. J'ai dit oui, me disant que puisque ça se passait le mercredi après-midi, je ne m'ennuierai plus à ce moment-là.» Estimant qu'il n'est pas facile pour un enfant de déposer ses émotions dans la famille, Myriam a donc entrepris la démarche. «Il s'agit d'un lieu où l'enfant peut exprimer son vécu avec d'autres enfants vivant la même chose. Ainsi ma fille n'était pas seule et démunie...». Myriam a apprécié les échanges entre parents, de même que ceux de qualité entre les enfants: «Quand j'allais rechercher Océane, les enfants se tenaient bras dessus-bras dessous. Des choses sérieuses ont été traitées avec humour.»

Avec quel résultat? Océane: «J'ai rencontré d'autres enfants dans la même situation. J'ai pu relativiser. Avant je me demandais: pourquoi cela n'arrive qu'à moi? J'ai appris que ce n'est pas de notre faute si nos parents se séparent, qu'il faut vivre avec cette situation. Maintenant ça me ferait bizarre de revivre comme avant. Si c'est arrivé, c'est que ça devait...» Cela a aidé sa mère à atténuer certains ressentiments: «J'ai encore des questions. Mais j'ai vu qu'on peut réagir différemment, qu'un enfant peut évoluer avec les autres. Il faut oser aller chercher de l'aide.»

Bilan positif donc, avec ce souhait: «Quand je vois ce qu'Océane a pu faire, et pas son frère aîné, je regrette qu'il n'y ait rien pour les adolescents.» Et un souci: «Ca coûte... Il ne faudrait pas qu'un enfant soit empêché de participer en raison de soucis d'argent.» Océane aura vécu des moments «super géniaux». Et Myriam de conclure: «La vie prend d'autres chemins.»

Ph. A.

* prénoms fictifs



Asile : les travailleurs sociaux face à un dilemme

sommaire

Le jour où les NEM ont été invités à disparaître	5
La marge de manœuvre des sociaux est faible	6
Les AS touchés au cœur de leur mission	7-8
Continuer le travail pour «accompagner et témoigner»	9
Françoise Gianadda : «Séparer asile et migration»	10
L'aide sociale comme arme de dissuasion massive	11
Soleure : l'option la plus dure	12
Analyser l'action permet de trouver des repères	13

En 2004, 14 200 demandes d'asile ont été enregistrées en Suisse, le chiffre le plus bas atteint depuis 1987. Seulement 9,2% des requérants ont reçu une réponse positive. La politique d'asile se durcit au fil des mois. Un seuil a été franchi le 1er avril 2004. A partir de ce jour-là, Berne a décidé de ne plus allouer d'aide sociale aux requérants faisant l'objet d'une non-entrée en matière (NEM), un «statut» qui existe depuis 1991. Ces derniers ne bénéficient plus désormais que d'une aide d'urgence allouée par une douzaine de cantons. Soleure (lire en page 12) est l'un des plus durs envers les NEM, par rapport aux cantons romands qui ont mis sur pied des structures d'aide d'urgence (nourriture et abri pour la nuit exclusivement) utilisées par 15% seulement d'entre eux¹. Cette mesure s'inscrit dans le programme d'allègement budgétaire 2003 de la Confédération. Elle vise également à plus long terme à se séparer de tous les requérants déboutés. La loi sur l'asile (LAsi) est actuellement en révision. La commission des institutions politiques a accepté toutes les propositions de durcissement du chef du Département de justice et police, Christoph Blocher, auxquelles le gouvernement avait donné

son aval en août 2004. En mars ou en été 2005, le Conseil des Etats devra se prononcer sur cette révision.

Les travailleurs sociaux accompagnent ces mesures, tout en sachant qu'ils ne sont pas responsables des décisions politiques prises à Berne. Ils sont chargés d'appliquer la loi, d'expliquer la fin de toute assistance et l'expulsion des foyers d'accueil à des personnes frappées d'une non-entrée en matière, qu'ils connaissaient parfois depuis longtemps. Ce qui pose un problème de conscience aux professionnels concernés. Chacun conserve le droit de s'exprimer, mais aujourd'hui, la marge de manœuvre relative aux NEM est quasiment nulle (lire en page 7). Des groupes de réflexion se sont constitués pour débattre de la situation. A Genève par exemple, un groupe interdépartemental se réunit depuis janvier 2004 pour appliquer la politique fédérale le plus humainement possible. Repère social a enquêté et rencontré divers acteurs du domaine de l'asile confrontés au durcissement actuel de la politique envers les requérants.

Françoise Debons Minarro

1. Selon le Rapport de monitoring de l'Office fédéral des réfugiés d'avril à juin 2004

Le jour où les NEM ont été invités à disparaître

La mesure la plus drastique de la nouvelle politique en matière d'asile a concerné les NEM, dont certains vivaient en Suisse depuis des années. Cette population a été invitée à quitter les foyers d'accueil.

Un seuil a été franchi dans la politique d'asile le 1er avril 2004, date de l'entrée en vigueur de modifications législatives décidées dans le cadre du budget d'allègement 2003 de la Confédération. Soit un paquet de mesures votées par le Parlement, destiné à économiser 130 millions de francs en trois ans. Conséquence de ce programme: ce jour-là, le statut de personnes dont la demande d'asile n'avait pas été considérée comme recevable par les autorités – les fameux non-entrée en matière (NEM) – s'est transformé en un billet d'expulsion du pays, sans passer par la case assistance.

«Votre séjour en Suisse est désormais illégal; vous devez quitter votre logement et vous débrouiller par vous-mêmes; vous avez droit à une aide d'urgence; vous risquez d'être mis en détention si vous vous adressez à une autorité», résume une fiche distribuée par l'Organisation suisse d'aide aux réfugiés, aux personnes frappées d'une non-entrée en matière par l'Office fédéral des migrations (ODM)*.

A propos de NEM, il faut savoir que ce «statut» existe depuis 1991, et que dans certains cas même, des NEM travaillaient. La Confédération garantissait une assistance de base à cette population, estimée à 7500 personnes avant avril 2004, selon le porte-parole de l'ODM, Dominique Boillat.

Quant à leur expulsion de Suisse, elle n'était pas possible pour différents motifs, liés notamment au refus des pays d'origine de reconnaître leurs ressortissants, ou à l'impossibilité pour l'ODM de définir la nationalité des NEM. Cette zone grise de l'asile a perduré jusqu'à ce que les chambres fédérales décident, fin 2003, de couper les aides aux NEM. Cette décision préfigure d'autres durcissements. Ils seront apportés par la révision partielle de la Loi sur l'asile (LAsi), texte qui sera discuté par les chambres fédérales ce printemps ou en été 2005.

La mesure d'économie concernant les NEM apparaît donc comme le fer de lance d'un système de restriction drastique du nombre de personnes incluses dans le dispositif asile. Elle vise à éliminer du système tous ceux que la Confédération ne considère pas comme des réfugiés et à dissuader les «faux réfugiés» de tenter leur chance dans notre pays. Les dernières statistiques de l'ODM vantent effectivement les mérites de cette politique. «Le nombre total de demandes d'asile – 14 228 – est le plus faible depuis 1987 (...). Cette diminution peut être attribuée à la suppression de l'aide d'assistance pour les NEM, l'accélération de la procédure d'asile et une politique soutenue dans l'exécution des renvois.» Notons que cette analyse de cause à effet est loin de faire l'unanimité. L'asile dépend des conflits en cours. Certains analystes estiment aussi

qu'un durcissement de l'asile dans un pays n'entraîne que des effets ponctuels.

Renvois en trois phases

Dans les cantons, les délais de départ des NEM se sont échelonnés entre 10 jours et neuf mois, selon que les personnes résidaient sur sol suisse depuis des années, des mois, ou quelques semaines seulement. Les nouveaux NEM ont dû et doivent partir immédiatement. Pour les autres, le couperet est arrivé en bout de course le 31 décembre 2004, date à laquelle la Confédération a cessé de financer l'assistance de toute personne NEM. A cette même date, les 5000 personnes déclarées NEM en 2004 – plus les anciens NEM – ont été placées de facto sous la juridiction de la loi sur le séjour et l'établissement des étrangers (LSEE), pour s'y retrouver en situation d'infraction. Quant aux cantons, ils ont eu pour charge d'expulser les NEM et d'organiser l'accès à une aide d'urgence en nature, pour laquelle la Confédération a payé 600 francs par personne.

«L'exclusion du régime de l'aide sociale s'est déroulée sans encombre pour les personnes ayant déposé une demande après avril, (mais) l'application de cette mesure aux personnes dont la demande est antérieure a posé un certain nombre de problèmes», résume un document de l'ODM. En clair: la majorité des personnes déclarées NEM après le 1er avril 2004 a disparu. Mais il a été difficile d'éjecter des foyers des personnes NEM installées dans les cantons depuis des mois ou des années.

Au bout du compte, ce sont les travailleurs sociaux qui ont souvent dû expliquer ces décisions aux personnes concernées, des mesures jugées indignes par les églises suisses et la Conférence des directeurs cantonaux des affaires sociales, qui a lancé une pétition contre un système «absurde», susceptible de mener au «chaos social». ■

Stéphane Herzog

* L'ODM résulte de la fusion entre l'Office fédéral des réfugiés (ODR) et l'Office fédéral de l'immigration, de l'intégration et de l'émigration (IMES).

Qui sont les NEM ?

Une demande d'asile est jugée infondée (NEM) si le requérant provient d'un pays «sûr» et ne peut prouver qu'il y est persécuté; s'il n'a pas de documents et ne peut justifier leur absence par des raisons valables; s'il a trompé les autorités sur son identité; s'il a déjà déposé une demande d'asile, jugée irrecevable, dans un pays de l'Union européenne ou en Suisse.

St.H.

Chiffres clé

En 2004, 14 200 demandes d'asile ont été comptabilisées par l'Office fédéral des migrations, contre 21 000 en 2003, soit un tiers de demandes en moins. Le chiffre de 2004 est le plus bas atteint depuis 1987. En revanche, la proportion de demandes d'asile accordées augmente de 6,7% en 2003 à 9,2% en 2004. Notons que l'an passé, plus de 4000 personnes ont bénéficié d'une admission provisoire. Un tiers environ des demandes d'asile sont recalées dès le début (NEM). Cela a été le cas en 2004, où 5193 personnes – dont 813 femmes – ont été exclues de la procédure, indique l'ODM. La même année, plus de 10 000 personnes sont sorties de l'asile non officiellement. Entre 2002 et 2003, le nombre de personnes au stade de la procédure de renvoi a augmenté de 35%. Ce chiffre est à la baisse. En 2004, 14 000 personnes sont concernées.

La population qui relève de l'asile s'élève aujourd'hui à 79 000 personnes contre 89 000, dont 24 000 réfugiés statutaires (permis B). Les cinq pays qui ont généré le plus de requérants en direction de la Suisse en 2004 sont la Serbie et Monténégro, la Turquie, la Géorgie, l'Irak et la Bulgarie.

St.H.

La marge de manœuvre des sociaux est faible

Interview de Jean-Luc Galetto, directeur de l'Aide aux requérants d'asile à Genève.

– Repère social: En qualité de directeur de l'Aide aux requérants d'asile (ARA), comment voyez-vous l'asile dans trois ans?

– **Jean-Luc Galetto:** Je pense qu'il y aura une approche de la migration différente: les «bons» requérants d'asile que l'on va admettre dans le dispositif, et une frange importante de population clandestine qui, en cas de besoin, aura recours à une aide minimum d'urgence. L'argent que nous aurons à disposition visera à accueillir la première catégorie.

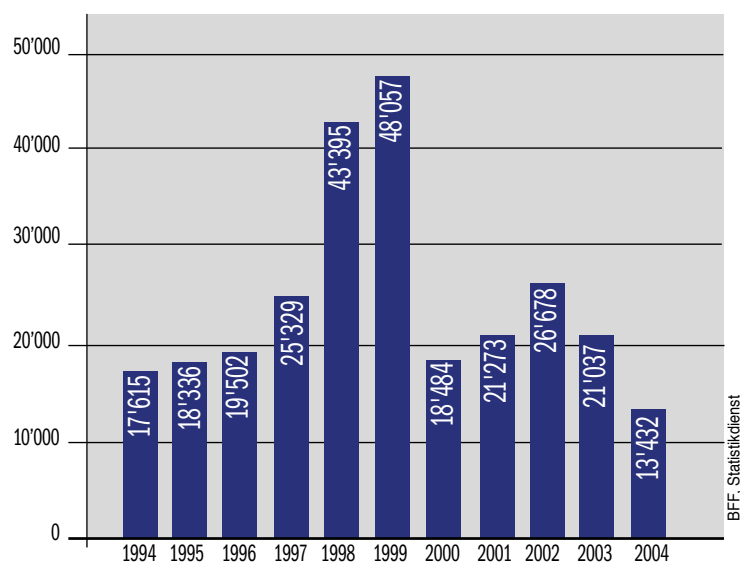
– Quels sont les éléments qui ont le plus d'impact sur l'asile?

– Cela dépend de trois facteurs: primo, un conflit majeur; secundo, une politique européenne qui envisage de délocaliser le traitement de l'évaluation des demandeurs d'asile, ne laissant entrer dans l'Union européenne que les «bons» requérants, forçant les autres à la clandestinité, donc échappant aux dispositifs, mais également aux statistiques. Tertio, l'avancement de la révision de la loi sur l'asile (LAsi), mise en consultation en juillet 2004. Ce projet de loi, durci par de nouvelles propositions du Conseil fédéral, sera traité par le Conseil des Etats au printemps 2005, puis, s'il y a modification, au national. Ces nouvelles mesures visent notamment à traiter tous les requérants déboutés comme des non-entrées en matière (NEM). Cela toucherait des personnes présentes dans le dispositif asile depuis de nombreuses années, installées, voire indépendantes financièrement, qui ne sont pas renvoyables. Environ 1300 requérants sont dans ce cas à Genève, munis d'une attestation de délai de départ renouvelée périodiquement. Cela crée beaucoup de souci aux assistants sociaux.

– Existe-t-il une concertation romande ou suisse en faveur des NEM?

– Les cantons se sont prononcés en majorité contre le projet de loi visant l'extension du statut de NEM à tous les déboutés. Je crains que ce texte passe néanmoins la rampe, car le climat a changé depuis six mois.

Demandes d'asile de 1994 à 2004



– Quelle est la marge de manœuvre du travailleur social face aux non-entrées en matière?

– Quasiment nulle. En fait, il faut leur permettre de quitter la Suisse dans les meilleures conditions possibles. La date de départ peut parfois être reportée de quelques jours. Il arrive que des NEM reviennent sur les lieux d'hébergement; nous acceptons qu'ils passent la journée avec leurs copains. Mais ils ne doivent pas y dormir. S'ils sont surpris la nuit, ils devront partir et seront traités comme des squatters.

– Cela vous pose-t-il un problème de conscience d'appliquer les nouvelles directives? Existe-t-il pour vous une limite à partir de laquelle vous cesseriez de travailler pour des motifs éthiques?

– Je travaille dans le domaine de l'asile depuis 1998. A cette époque, il était possible de créer, d'innover. Depuis, la situation n'a fait que se durcir. Jusqu'où cautionner la politique fédérale? Un groupe interdépartemental élargi avec des représentants d'œuvres d'entraide se réunit régulièrement depuis janvier 2004 pour faire le point. Nous avons par exemple proposé à la délégation asile du Conseil d'Etat de tolérer les NEM malades et les familles dans le dispositif. Comment rester respectueux face à l'être humain? Il est important que les personnes puissent documenter et justifier leur demande d'asile. Elles ont pris des risques. Le jour où il n'y aura plus de garantie d'équité, que la personne ne pourra plus s'exprimer – ayant été catégorisée d'avance – ce sera vraiment grave. Exclure du dispositif asile un NEM trafiquant de drogue qui s'est fait arrêter quatre fois, qui a des billets de cent francs qui dépassent ostensiblement de sa poche, cela ne me fait ni chaud ni froid. Je n'ai pas d'état d'âme. En revanche, quand on vient chercher une rédactrice à *Voix d'exils* (le journal des requérants, ndlr) le matin pour la faire partir dans la journée, j'ai de la peine à comprendre.

– La part du travail social existe-t-elle encore?

– La mission de l'ARA n'est pas de miser sur l'intégration, mais de viser l'insertion. Environ 93% des requérants n'obtiendront pas l'asile. Si le collaborateur ne supporte pas cela, il ne faut pas qu'il travaille chez nous; il faut être très clair. Le travailleur social est avant tout un «facilitateur» pour que ces gens – durant leur passage en Suisse – puissent bénéficier d'un certain nombre de prestations et repartir dans de meilleures conditions. Apprendre à créer un café Internet à l'aide d'un logiciel gratuit ou installer des panneaux solaires sommaires pour chauffer de l'eau sont deux exemples typiques qui permettent de mieux accepter son départ.

– Comment imaginer un asile différent? Qu'est-ce qui vous tient particulièrement à cœur?

– D'une part, il faudrait réfléchir à une politique d'immigration qui ouvrirait ses portes autrement, car la Suisse a besoin de main-d'œuvre étrangère. D'autre part, il devrait y avoir un dispositif asile qui protégerait les personnes menacées avec deux axes prioritaires: privilégier un travail centré sur la demande individuelle et les besoins plutôt que statuer en fonction du pays d'origine; miser sur les compétences des gens. Actuellement, l'offre est très limitée (plongeur, nettoyeur...) pour des requérants qui sont à l'origine médecins ou informaticiens, par exemple. ■

Propos recueillis par Stéphane Herzog et Françoise Debons Minarro

Les AS touchés au cœur de leur mission

A Genève, et ailleurs en Suisse, des assistants sociaux ont dû annoncer la fin de l'assistance et l'expulsion des foyers aux personnes NEM.

La profession est mal à l'aise et s'interroge. Reportage.

Dans les bureaux de l'Hospice général, en 2004, l'information au sujet des NEM avait circulé dans les rangs des travailleurs sociaux depuis des mois. En outre, l'institution avait déjà fait part de toutes ses remarques au canton, à travers un groupe de travail interdépartemental*, afin d'obtenir l'application, dans les moins mauvaises conditions, de ces nouvelles règles, inédites en matière d'asile. Sur les 347 NEM «transitoires installés» à Genève avant avril 2004, parfois depuis des années, et donc au bénéfice d'un entretien social de base, cette concertation a débouché sur une exclusion des foyers en trois phases.

Départs différés

Les premiers NEM à exclure, désignés par l'Office cantonal de la population (OCP), ont été les personnes ayant fait l'objet d'un rapport de police. Soit 57% d'entre eux, selon cet organe. Le deuxième lot a été celui des «assistés»: des hommes et des femmes sans travail, ou qui ont été privés d'une autorisation de travail. Ils ont dû s'évaporer dès octobre. Restait une troisième volée, composée de personnes au travail, de familles, de mineurs et de malades. Depuis le 1er janvier 2005, la Confédération ne se soucie plus de ce groupe, qui dépend désormais financièrement du canton. Ces «exceptions» – entre 40 et 50 personnes selon l'Hospice général – restent logées dans des foyers ou des appartements, avec une aide unique de 15 francs par jour. L'OCP a tenté de négocier avec les personnes qui possédaient un travail une promesse de départ pour juin 2005, mais en vain. «Certaines personnes préféreront passer neuf mois en détention administrative plutôt que de partir», confie un fonctionnaire, qui s'insurge contre une politique qui risque de miner l'ordre public en créant des clandestins. Il s'avère aussi que des demandes de régularisation, soutenues par le groupe interdépartemental sur les NEM, sont à l'étude pour une poignée de ces anciens requérants. Dans les foyers, les AS ont souvent pris la responsabilité d'informer les NEM de ce qui allait arriver, sur la foi d'un fax, ou d'une copie de lettre. Parfois, les travailleurs sociaux ont simplement traduit le



©Pierre-Antoine Grisoni / Strates

courrier de l'OCP. A moins que celui-ci ne soit arrivé après la date d'expulsion elle-même! Ce qui a occasionné la panique chez certains requérants. Il y a eu quelques insultes, beaucoup d'incompréhension, et de l'abattement. «Avant, mon mandat était d'accompagner les gens, de les aider, de les soutenir, même si leur situation était précaire. Là, j'ai dû mettre des gens dehors et expliquer que l'aide était terminée», dit Judith Fiss, assistante sociale. Elle ne remet d'ailleurs pas en question l'expulsion elle-même, mais elle en conteste les

conditions. Certains AS ont simplement fait face à des NEM polis et résignés, qui ont remis leurs clés et ont participé à état des lieux avant de s'éclipser.

Les NEM deviennent des clandestins

Une partie des expulsés n'a pas disparu, et les travailleurs sociaux sont nombreux à revoir des têtes connues dans les foyers. «La nuit, l'entrée est interdite aux personnes de l'extérieur, le jour le foyer est ouvert aux visites, mais je ne fais pas d'investigations», explique un assistant social. Certaines personnes sont revenues demander une douche, un conseil, une adresse. D'autres, malades dans certains cas, ont refusé de partir, prenant le risque de voir la police les expulser de force.

Confrontés à ces situations, les AS laissent apparaître un mélange de colère, de tristesse et de détermination. Sylvia Machado, AS, déclare «ramener à la maison une friction intérieure». Elle se dit interpellée non seulement comme professionnelle mais aussi comme citoyenne.

Un assistant, qui désire rester anonyme raconte. «Je suivais un jeune homme du Mali, qui était en formation. J'ai dû lui expliquer où aller trouver l'aide d'urgence. Il a rendu sa chambre en bon état et quand je lui ai donné sa caution logement, il m'a baisé la main, c'était assez terrible.» Les NEM expulsés des foyers se sont déjà adaptés à la clandestinité, dormant dans des caves, des escaliers, squattant des foyers. «On les voit le

matin, avec des manteaux, avec des gants, ils ont dormi dehors», regrette-t-il.

Un climat qui favorise le mépris

Responsable d'unité à l'Aide aux requérants d'asile (ARA), Graziella De Vecchi connaît la violence et la pauvreté, pour avoir pratiqué le terrain comme déléguée du Comité international de la Croix-Rouge (CICR). «J'ai vu l'Afrique, et c'est très dur pour moi de mettre en œuvre ces décisions.» Elle observe que nombre de requérants précaires (munis d'une simple attestation de délai de départ) ont perdu leur autorisation de travail, sans qu'elle en connaisse la raison. Elle s'inquiète aussi du climat général créé par cette politique d'asile à la baisse, qui génère des comportements de moins en moins respectueux vis-à-vis des requérants d'asile. Ainsi certaines régies, indique Graziella De Vecchi, refusent-elles de s'occuper de l'entretien des chambres louées pour des requérants. Les départs les plus difficiles à assumer lui reviennent en mémoire. Comme celui d'une requérante de Madagascar, une dame d'un certain âge, qui s'investissait dans de nombreuses activités solidaires, et qui avait des problèmes de santé. Elle a été cueillie par la police à six heures du matin. Et embarquée de force, direction son pays. «Ça a marqué l'équipe.»

Familles NEM à Fribourg

Ces mêmes histoires reviennent ici et là, «insupportables», comme dit Emmanuelle Marendaz Colle, porte-parole de la FAREAS, l'organisme vaudois chargé de l'asile. «Il y a eu des cas de détresse humaine redoutables. Nous sommes toujours pris entre deux feux: nous aidons et nous transmettons les mauvaises nouvelles.» A Neuchâtel, où les foyers de premier accueil mélangent désormais requérants classiques et NEM, la situation est encore plus délicate, puisque les assistants sociaux côtoient des hommes avec et sans droit à l'assistance. A Fribourg, la Croix-Rouge a aussi dû procéder à un tri. Des mamans avec enfants, NEM, ont pu rester dans leurs appartements aux frais du canton. L'assistance quotidienne a juste été revue à la baisse, passant de 10 francs par jour, avec deux francs d'argent de poche, à 8 francs secs, «plus le tarif enfant», comme l'explique posément Jean-Paul Joseph, cadre de cette institution humanitaire. ■

Stéphane Herzog

A Lausanne, l'aide d'urgence est distribuée sous terre

Dans le canton de Vaud, l'aide d'urgence pour les NEM – deux repas et un toit – est fournie dans un abri PC, situé à une demi-heure du centre de Lausanne. A midi, la Centrale alimentaire de la région lausannoise (CARL) distribue des pizzas. La journée, l'abri est fermé, sauf pour ceux qui préparent activement leur départ. Pour les autres, c'est la rue...

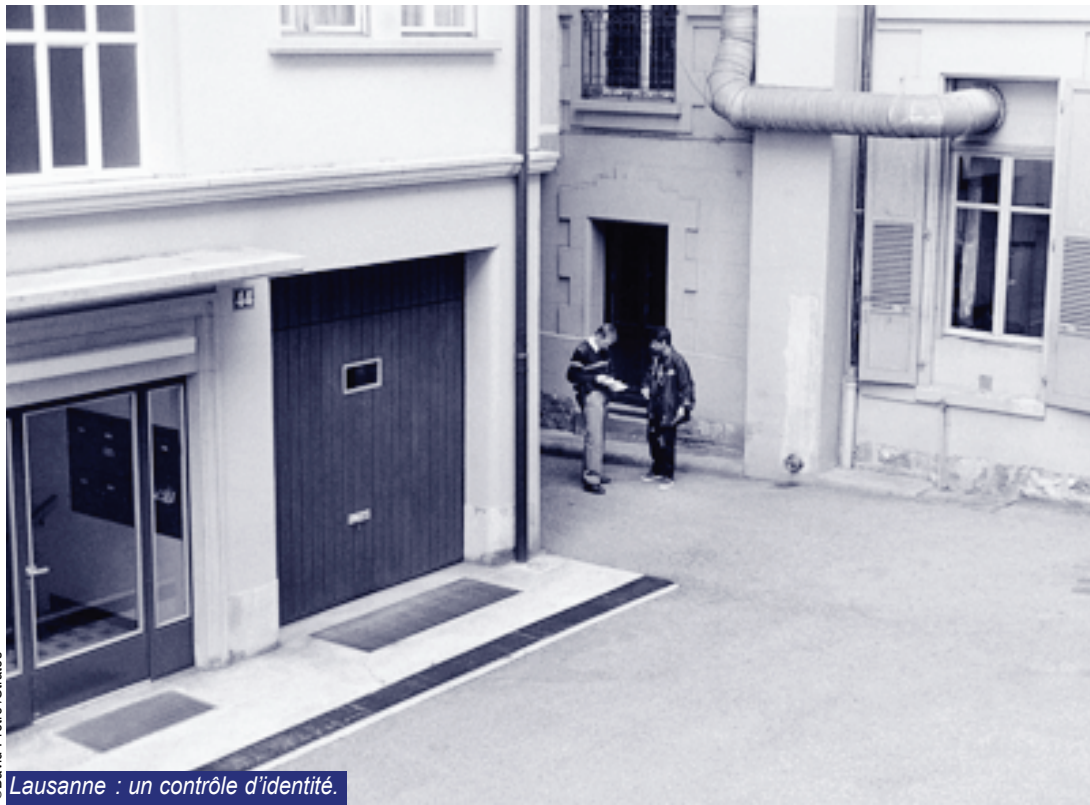
Fin janvier, une vingtaine de personnes seulement fréquentait le bunker, alors que le canton comptait plus de 1000 NEM avant le 1er avril 2004, selon la FAREAS. Le Point d'Appui¹, lieu de rencontre chrétien qui offre collations et soutien aux NEM, a vu passer une centaine de personnes. Brigitte Zilocchi, médiatrice, commente: L'idée de base de la Confédération, c'est que ces conditions de vie fassent disparaître les NEM. En fait, peu sont vraiment partis. Certains vivent à l'abri PC depuis sept mois! D'autres sont déjà de retour, réexpédiés par la France, l'Allemagne.»

Elle critique aussi le manque d'informations apportées aux personnes déclarées NEM dans les centres d'enregistrement des requérants. Après l'échec de leur retour, ces hommes et femmes reçoivent un billet CFF valable un jour et sont censés rejoindre le canton désigné par les autorités pour exécuter leur renvoi et leur remettre l'aide d'urgence avant le départ. Certains aboutissent au Point d'appui. «Ces gens ne connaissent souvent de la Suisse que la Croix-Rouge. Cette décision, prise au nom des économies, est un scandale. Elle bafoue la dignité humaine, même si le canton de Vaud fait au mieux, dans la mesure de ses possibilités.

D.G.

1. Médiateurs Eglise-Réfugiés des Eglises évangélique réformée du canton de Vaud et catholique romaine en pays de Vaud, rue César-Ropux 8, 1005 Lausanne

* Le groupe de contact sur les NEM: composé de représentants de l'Hospice général, de l'OCP, de l'Unité mobile de soins communautaires (Hôpitaux universitaires de Genève), du Département de l'instruction publique, et du Centre social protestant.



©David Prêtre /Strates

Lausanne : un contrôle d'identité.

Asile: la valse des statuts

NEM: pas d'entrée en matière sur la demande d'asile, pas d'assistance. Aide d'urgence.

ADD: attestation de délai de départ, renouvelée à intervalles serrés. La procédure d'asile a échoué, le départ est exigé. Droit à l'assistance.

Permis N: demande d'asile en cours. Droit à l'assistance.

Permis F: refus de l'asile, mais admission provisoire en Suisse, liée à une situation de crise dans le pays d'origine. Assistance.

Permis B: obtention de l'asile.

Continuer le travail pour «accompagner et témoigner»

Contraints d'appliquer des règles de plus en plus dures, les travailleurs sociaux souffrent de culpabilité et se demandent jusqu'où collaborer. Le contact humain et la possibilité de témoigner servent de bouée.

Au moment où la nouvelle de l'expulsion des NEM des foyers et de l'assistance s'est précisée au sein de l'Aide aux requérants d'asile, à Genève, le message transmis aux troupes a été en substance le suivant: les mesures que nous allons accompagner sont difficiles et vous n'êtes pas responsables des décisions politiques sur l'asile; chacun conserve le droit de s'exprimer en votant, ou en militant, mais aujourd'hui, pour les NEM, c'est comme ça. Au final, chaque travailleur social a dû effectuer son propre examen de conscience. Et des groupes de réflexion se sont constitués pour débattre de la situation.

Cheffe de secteur, Maryvonne Metral travaille dans l'asile depuis 15 ans. Elle estime qu'avec les NEM – sans nommer l'érosion constante de l'assistance – une limite éthique a été atteinte et se pose aujourd'hui des questions sur sa responsabilité individuelle dans le processus d'asile. «Notre rôle, en tant que travailleurs sociaux, et comme institution, est d'alerter le canton des conséquences délétères de la politique d'asile, comme la création de clandestins.» Cette femme a de la chance, car elle participe au groupe interdépartemental de suivi sur les NEM, «dans un canton ouvert au dialogue et qui veut éviter de se retrouver avec des familles déboutées dans les rues». Mais dans les foyers, nombre de travailleurs sociaux ne comprennent plus la logique de cette politique. «Nous demandons aux gens de disparaître, tout en sachant qu'il ne le feront pas. Nous coupons l'assis-

tance, tout en indiquant où trouver une aide d'urgence», résume Judith Fiss, assistance sociale.

Seuil de tolérance

Reste la militance, pour exprimer sa colère et transformer son impuissance en action. Judith Fiss est membre de la LICRA. Elle anime aussi des ateliers de sensibilisation à l'asile dans des écoles dans le cadre de l'Organisation suisse d'aide aux réfugiés. Plus encore, elle est partie récemment faire de la prévention sida au Bénin. Quelle sera la limite à ce qu'elle pourra accepter sans les restrictions imposées aux requérants? «On se dit toujours qu'en restant auprès des gens, on peut faire en sorte que les choses se passent de la façon la plus humaine possible.» Mais le seuil de tolérance augmente à mesure que les critères de les barèmes d'assistance diminuent... «Je partirai avant d'avoir honte.»

Simon Darioli, président de l'Association romande et tessinoise des institutions d'action sociale et chef du service de l'action sociale en Valais – en charge des requérants – réfléchit à son rôle. «Si je reste quel est le prix? Si je pars, quelle sera l'utilité de ce geste?» Il défend aussi un devoir de parole sur la situation des NEM. Yves Brutsch, du Centre social protestant ne jette pas la pierre à l'institution. Il constate seulement que celle-ci se trouve dans une situation où elle doit «assurer l'accompagnement d'une population qu'on espère voir partir...» ■

Stéphane Herzog



Françoise Gianadda, Cheffe du Service de l'état civil et des étrangers du Valais

«Séparer asile et migration»

Le 2 avril 2004, la cheffe du Service de l'état civil et des étrangers du Valais, la démocrate-chrétienne Françoise Gianadda, faisait parler d'elle en s'exprimant dans le cadre d'une journée des médias organisée par le conseiller fédéral UDC Christoph Blocher. Elle a notamment insisté sur la nécessité pour la Suisse de se protéger des communautarismes et rappelé les difficultés du pays à organiser le départ des requérants arrivés au bout de leur procédure d'asile. Interview.

– **Repère social: Exclure les NEM de l'assistance. Que pensez-vous de cette mesure ?**

– **Françoise Gianadda:** Elle marque une modification importante de la pratique de l'asile. L'exclusion de l'assistance concerne des personnes qui ont joué sur les faiblesses du système en ne déclarant pas leur identité, en mentant sur leur origine, etc. Or ces gens ont bénéficié des aides prévues dans le cadre de l'asile. La mesure sur les NEM, radicale, tire les conséquences de cette situation. Elle force les requérants à une collaboration plus étroite. Ils doivent donner les vrais motifs de leur demande d'asile, fournir des documents, prouver qu'ils sont réellement persécutés au sens des Conventions de Genève.

– **Certains NEM étaient en Suisse depuis des années...**

– Il est bien sûr difficile d'annoncer la fin de l'assistance à quelqu'un qui est en Suisse depuis longtemps. Mais les gens concernés savaient aussi depuis longtemps qu'ils devaient collaborer à leur départ, nous fournir des documents, etc. Pour eux, le pas a été difficile à franchir – on se met à leur place – mais ils ont participé à cette situation en déposant plusieurs demandes d'asile, en mentant sur leur origine, en faisant durer la procédure le plus longtemps possible.

– **Il est question d'exclure de l'assistance toutes les personnes déboutées de l'asile, soit environ 14 000 personnes. Comment jugez-vous cette proposition ?**

– Elle a été acceptée par la commission du Conseil des Etats et sera débattue par les Chambres au printemps. Pour résumer, je soutiens l'idée selon laquelle les gens auxquels l'asile a été refusé doivent partir (lire également l'encadré). On peut admettre des exceptions: le système du cas par cas permet de régulariser des personnes malades, handicapées.

– **Qu'est-ce qui motive cette politique ?**

– En 20 ans, les coûts en matière d'asile ont explosé, avec des procédures très lourdes, et des organismes qui font des recours pour allonger au maximum les procédures. Le challenge de cette politique est de dire: si vous n'avez pas fourni toutes les informations à votre sujet, si vous ne pouvez expliquer comment vous avez traversé toutes ces frontières sans papiers, alors on vous exclut de l'asile, et donc de l'assistance. C'est aussi une façon pour la Suisse d'être moins attractive à l'égard des gens qui n'ont pas de motif d'asile. Car celui qui a un vrai motif d'asile devrait pouvoir le prouver.

– **L'asile a donc été détourné ?**

– Depuis les années 80, l'asile s'est transformé en voie de migration pour des gens venus trouver en Suisse une vie meilleure, ce qui, quand on voit certains pays pauvres, est une motivation compréhensible. Comme l'asile en Suisse inclut un accompagnement de qualité durant la procédure, des soins médicaux, une assistance, etc., on a vu des milliers de personnes accourir. Elles n'étaient pas persécutées, mais cherchaient simplement un mieux-être économique. L'asile a donc été utilisé au mauvais endroit. Ces gens n'avaient pas à le réclamer. Ils l'ont fait parce que parfois, 50 francs envoyés en Afrique, cela permet de nourrir une famille entière, ce qui est dramatique. L'argent envoyé représente aussi une source de devises. Le projet porté par l'asile, qui est de protéger les personnes persécutées, est merveilleux et généreux. Mais il concerne uniquement les personnes persécutées au sens des Conventions de Genève.

– **Quelle politique de migration imaginez-vous pour la Suisse ?**

– On pourrait dire: voilà, nous avons telle et telle capacité d'importation de migrants et tels besoins, avec tels profils professionnels. L'Europe est déjà à nos portes avec les accords de libre circulation. Pour les autres pays, les pays pauvres, une place pourrait être faite à des gens qui ont légitimement envie de venir en Suisse pour travailler. Le Canada procède de la sorte, avec une politique de quotas, qui vise notamment au peuplement du pays. En bref, il faut nettement séparer migration et asile, mais sans perdre de vue les liens qui existent entre ces deux éléments. Cela serait plus cohérent et plus honnête. Parallèlement, une aide au développement, un commerce plus équitable avec le Sud, sont souhaitables à un niveau suisse, européen, global, si on ne veut pas subir de grands mouvements migratoires. ■

Propos recueillis par Stéphane Herzog

Exclure tous les déboutés

Pour l'Union démocratique du centre (UDC), toutes les personnes qui n'obtiennent pas l'asile devraient être expulsées de Suisse. Ce groupe comprend les NEM et tous les «déboutés». Les déboutés sont des personnes dont la demande d'asile a été refusée, ou auxquelles le permis provisoire (F) a été retiré. Les intéressés sont munis de simples attestations de délai de départ (ADD). Ils bénéficient d'une assistance, mais pourraient bientôt subir le même sort que les NEM. Fin 2004, 14 000 personnes étaient dotées d'un statut précaire (ADD ou autre).

St.H

L'aide sociale comme arme de dissuasion massive

En septembre 2004, Françoise Kopf a soutenu un mémoire en sciences sociales à l'Université de Lausanne. Elle décrit une politique d'asile basée sur la dissuasion et les économies.

Dans son mémoire présenté en septembre 2004 à la faculté des sciences sociales et politiques de l'Université de Lausanne¹, Françoise Kopf de SOS Racisme cherche à montrer ce que «dissuasion» veut dire en matière de politique d'asile en Suisse, et comment le processus a été pensé, puis systématiquement inscrit dans la législation.

En effet, depuis les années 80, la politique helvétique en la matière est scandée par la double injonction de la «dissuasion» et des «économies». Tant il est vrai, affirme l'auteure, que le thème de l'asile «est abordé comme un problème menaçant, non pas pour les persécutés en quête de protection, mais pour la Suisse.»²

Françoise Kopf cite des textes publiés par l'administration fédérale ou des positions prises par ses hauts fonctionnaires. Ainsi, en 1984, Peter Hess, alors Directeur de l'Office fédéral de la police proposait-il déjà d'utiliser l'aide sociale «comme instrument de la politique d'asile pour réduire l'attractivité de la Suisse.»³

Le «Rapport pour une stratégie pour la politique des années 90 en matière d'asile et de réfugiés», présenté à la presse par Peter Arbenz, alors délégué aux réfugiés, affirme, lui, que compte tenu de «l'écart entre le développement des pays riches et des pays pauvres qui risque de se creuser, conjugué avec le phénomène mondial de l'intégration culturelle pourrait provoquer un afflux potentiel de millions d'indigents venus des quatre coins du monde.»⁴

Une assistance au rabais

La solution s'impose donc, résume Françoise Kopf à partir de ces textes officiels, pour empêcher ces «indigents» de déferler en Suisse: allongement à six mois de l'interdiction de travailler pour les nouveaux requérants, et surtout mise sur pied d'un système d'assistance spécifique pour les requérants d'asile, dont les montants sont largement inférieurs à ceux valant pour tous les autres groupes de population. Selon Françoise Kopf, le début des années 90 voit «la consécration d'un principe qui va devenir la clé de voûte du système d'accueil helvétique: l'assistance ne sera plus déterminée en fonction des besoins des personnes concernées, mais en fonction des objectifs stratégiques de la politique de dissuasion». D'ailleurs, le professeur de droit Kay Hailbronner, mandaté par l'Office fédéral des réfugiés, l'a théorisé en 2000 dans une expertise, rappelle le mémoire: la Suisse et les pays de l'Union européenne sont liés par diverses prescriptions du droit international public protégeant les droits humains et les libertés fonda-

mentales. Mais celles-ci sont de nature à limiter fortement la marge de manœuvre des pays dans la configuration de leur droit d'asile... Le professeur Hailbronner propose donc d'agir sur un «domaine marginal» de la législation: les droits sociaux et la réglementation des délais. Dans ces domaines, dit-il, les potentialités ne sont pas encore épuisées.

Mais la politique d'assistance n'est pas seulement un moyen de dissuader les candidats à l'asile. Elle est aussi une source de profits pour certaines entreprises privées (chargées notamment de l'hébergement et de l'encadrement des requérants), affirme le mémoire de Françoise Kopf. Ainsi que pour nombre de cantons ou communes, qui ne redistribuent pas les sommes forfaitaires allouées par la Confédération pour l'assistance et l'hébergement et en prélèvent des parts importantes avant de les redistribuer.

En outre, 10% du salaire brut des requérants et des personnes bénéficiant d'une admission provisoire est déposé sur des «comptes de sûreté» afin de couvrir les frais de procédure, d'assistance, de recours et, le cas échéant, de renvoi. Ainsi, fin 2002, 148,8 millions de francs étaient bloqués sur 32 447 comptes. L'Office des réfugiés a récupéré 47,5 millions pour couvrir ses frais, tandis que 65,9 millions étaient reversés aux détenteurs sortis de l'obligation de cotiser. Le solde des comptes non réclamés échoit à la Confédération. Depuis 1997, ce sont des entreprises privées qui gèrent ces comptes.⁵

Partir ou disparaître

Ce mémoire éclaire la logique qui a présidé au choix d'inscrire dans un programme d'allègement budgétaire – avant même de réviser la LAsi – les conséquences des décisions de non-entrée en matière prises à l'encontre de certains requérants. Le but visé, analyse Françoise Kopf, est de rendre la vie impossible aux déboutés pour les inciter à partir ou à «disparaître». Sur ce plan, le rapport de mars 2000 établi à l'attention du Département fédéral de justice et police, «Incitations individuelles et institutionnelles dans le domaine de l'asile», dit aussi «rapport Gerber» (du nom de l'ancien chef de l'ODR), est parfaitement clair: «En effet, la fin de l'assistance personnalisée permettrait d'exécuter, de manière directe ou indirecte, les décisions de renvoi. (...) Les personnes (...) seraient amenées à choisir, plus rapidement que maintenant, entre un retour digne dans leur pays (...) ou la précarité sociale, en Suisse ou à l'étranger. L'effet probable direct de l'imposition de l'anonymat serait une accélération des départs non contrôlés et des disparitions.»⁶ Vue de cette manière, comme le disait Peter Hess en 1984, l'aide sociale est un «instrument essentiel de la politique d'asile». ■

D.G.

Asile refuge contre asile abus

Asile refuge contre asile abus
Il est frappant de comparer les différentes approches du réfugié données respectivement par la loi suisse et par le Haut commissariat des Nations unies pour les réfugiés (UNHCR).

La Loi fédérale sur l'asile, 1998, art. 7, al. 1, 2, affirme: «Quiconque demande l'asile doit prouver ou du moins rendre vraisemblable qu'il est un réfugié. La qualité de réfugié est vraisemblable lorsque l'autorité estime que celle-ci est hautement probable.» En d'autres termes, la reconnaissance du réfugié est une prérogative de l'Etat; d'où le terme de «requérant d'asile» (personne attendant d'être reconnue comme réfugiée) entré dans le vocabulaire courant au début des années 80.

A contrario, le «Guide des procédures et critères à appliquer pour déterminer le statut des réfugiés», UNHCR, 1979, réédité 1992, soutient: «Une personne ne devient pas réfugiée parce qu'elle est reconnue comme telle, mais elle est reconnue comme telle parce qu'elle est réfugiée.» L'organisation internationale a diffusé un commentaire à propos des récentes décisions helvétiques*: «Les mesures supplémentaires considérées conjointement avec les décisions du Conseil national ne s'inscrivent plus dans le cadre d'une révision de la loi balancée, mais sont l'expression d'une logique unilatérale de dissuasion. De plus, les mesures proposées non seulement se rapprochent de manière inquiétante de la frontière de ce que le droit international autorise, mais courent également le danger de priver d'une protection nécessaire les personnes qui en ont effectivement besoin.» D.G.

* Commentaires de l'UNHCR sur les mesures supplémentaires dans le cadre de la révision partielle de la loi sur l'asile.

1. Françoise Kopf, Le marché de l'asile helvétique, une politique de dissuasion rentable, Université de Lausanne, Faculté des SSP, septembre 2004, 94 p.
2. Françoise Kopf, op. cit., p. 2
3. idem, p. 3
4. idem, p. 23
5. idem, pp. 35 et ss
6. idem, p. 72



©Séverine Jenny

Soleure: l'option la plus dure

En Suisse alémanique l'aide d'urgence n'est pas distribuée de façon automatique.

Reportage à Soleure.

C'est un mardi, à Soleure, dans une salle de paroisse. Il pleut, il fait froid. Il est 9h30 et déjà une dizaine de requérants d'asile frappés d'une mesure de non-entrée en matière prennent un petit déjeuner : café, bananes, tartines, préparés par des bénévoles. Une exception hebdomadaire pour eux : la belle ville des ambassadeurs ne compte ni hébergement d'urgence, ni «soupe populaire», ni lieu d'accueil diurne pour les sans-abri. Tous ces hommes, en majorité des Africains, ont été expulsés d'un centre d'accueil et privés de tout droit à l'assistance. Pour leur permettre de retrouver une aide minimum, conformément à l'article 12 de la Constitution fédérale, Françoise Kopf, fondatrice et coordinatrice de l'Interessengruppe für Asylsuchende (IGA) SOS Racisme, tient chaque mardi matin une permanence juridique. Forte de la décision du Tribunal fédéral (voir encadré), elle multiplie les recours standards auprès du Tribunal administratif soleurois. Celui-ci, en général, obtempère et réinstalle les requérants dans leur droit à une aide minimum.

Les NEM soleurois ne sont pas pour autant sortis d'affaire : éjectés des foyers d'accueil pour requérants d'asile, ils n'ont le plus souvent pas d'amis – sauf des réfugiés comme eux – et toute personne qui les aide, notamment en les hébergeant, est

punissable. «Ils ne peuvent pas non plus travailler, conformément à la loi sur l'asile, explique Françoise Kopf. D'ailleurs, la grande majorité d'entre eux sont noirs, et le racisme est bien présent dans la région...»

Une jeune femme arrive. Elle a peut-être 25 ans, elle est Tibétaine, parle un peu l'allemand, elle vient de recevoir la décision de non-entrée en matière. Il lui reste sept jours à vivre dans son foyer. Françoise Kopf lui fait signer le recours type et insiste pour que la jeune femme revienne le mardi suivant : peut-être la réponse du Tribunal administratif sera-t-elle déjà là qui aura rétabli l'aide minimum. Françoise Kopf s'indigne : «Cette administration n'a aucun scrupule. Regardez, la décision de non-entrée en matière pour cette jeune femme n'est même pas mise au féminin ! C'est du travail à la chaîne. Le canton sait qu'il devra poursuivre l'aide d'urgence, mais il continue à leur couper toute aide. Peut-être pense-t-il nous étouffer sous le travail. Mais il n'y arrivera pas!»

Des nouveaux arrivent encore : un Népalais, un Africain. Un Russe du Daghestan attend son tour, il s'impatiente. L'homme a reçu un avis le 17 décembre dernier. Il n'a pas recouru dans les délais. Mais comme il a fait quelques jours de prison, peut-être son recours sera-t-il quand même recevable... Visiblement, il est à bout. Françoise Kopf, harcelée de demandes, répond à trois personnes à la fois, rassure, explique, passe de l'allemand à l'anglais, puis au français, rassemble des dossiers, fait patienter. Il est bientôt midi, une cinquantaine de personnes a passé dans la salle de paroisse.

La tension monte encore, Françoise Kopf est débordée, les papiers se mélangent, on ne retrouve plus le deuxième exemplaire d'une procuration. L'angoisse est palpable. Les bénévoles vont et viennent de la cuisine à la salle, apportent du café frais, coupent du pain, lavent les tasses. Le Russe n'en peut plus : «Stress, peur, dit-il. Tout le temps». Il dit qu'il était photographe dans son pays, que parler le calme. Il remercie. Sa situation est compliquée, il a été en prison, il est condamné à de fortes amendes (comment les payera-t-il?). Il lui faudra un «vrai» avocat qui accepte de travailler gratuitement. Françoise Kopf en trouve un, elle fait signer la procuration et le recours type, demande à l'homme de revenir le mardi suivant.

C'est la fin de la permanence. Françoise Kopf part sous la pluie, sa serviette pleine de recours standards, qu'elle enverra en bloc au Tribunal administratif. Presque du travail à la chaîne... ■

Diane Gilliard

L'aide d'urgence confirmée

Le Tribunal fédéral (TF) a confirmé, fin janvier, son ordonnance provisoire cassant la décision du Tribunal administratif du canton de Soleure, cautionnant la suppression de toute aide sociale aux NEM en cas de collaboration insuffisante à l'organisation de leur renvoi de Suisse. Soleure devra dorénavant verser une aide d'urgence – 21 francs par jour pour la nourriture et le logement – jusqu'à la fin de la procédure ouverte devant le TF. Celui-ci a jugé que le souci de garantir les conditions d'existence des personnes concernées l'emporte sur l'intérêt financier du canton. D.G.

Analyser l'action permet de trouver des repères

Confrontés à des missions difficiles allant à l'encontre de leurs valeurs, les travailleurs sociaux peuvent être démunis. Le philosophe Claude de Jonckheere propose des pistes pour une action assumée.

Dans la politique d'asile menée actuellement, les travailleurs sociaux peuvent être chargés de missions allant à l'encontre de leur code de déontologie ou de leurs valeurs. Y a-t-il un socle, des lois intangibles sur lesquels s'appuyer pour trouver des repères, discerner les limites de l'acceptable? Le philosophe peut-il donner des outils pour trouver comment faire et être dans ces contradictions? «La réponse est compliquée», reconnaît d'emblée Claude de Jonckheere qui enseigne la philosophie à la Haute école de travail social de Genève et qui étudie la philosophie de l'action¹. Le champ de la philosophie qui s'occupe de ces problèmes est l'éthique. Et les auteurs varient dans leur façon d'aborder ces questions.»

En gros, on distingue deux manières de concevoir l'éthique. Dans la perspective de Kant, on considère que l'individu est doté d'une pensée autonome et rationnelle. Il peut alors édicter des règles d'action censées répondre à toutes les questions pratiques possibles. Le fondement de ces règles universelles et nécessaires est l'impératif catégorique dont une des formes énonce: «Agis de telle sorte que tu traites l'humanité, aussi bien dans ta personne que dans la personne de tout autre, toujours en même temps comme une fin, et jamais simplement comme un moyen».² Cette règle exige que l'on s'adresse à la personne parce qu'elle est digne d'intérêt et non parce qu'elle peut servir nos ambitions économiques, politiques, etc.

«Ces références kantienne sont intéressantes, continue Claude de Jonckheere, mais pour le travailleur social dans le feu de l'action, elles sont sans doute trop larges et pas assez concrètes. Quand par exemple, on met en application une mesure restrictive en matière de droit d'asile, considère-t-on la personne du requérant comme fin ou comme moyen? Le considère-t-on comme digne d'intérêt uniquement parce qu'il sert les buts de l'économie ou des ambitions politiques?» On peut répondre qu'il y a un peu des deux et l'action reste difficile à décider. L'éthique est censée permettre de régler des dilemmes, par exemple: considérer le requérant comme fin en soi et violer la loi au risque de perdre mon emploi ou respecter la loi et garder mon travail. Mais souvent, les dilemmes restent irrésolus.

Que se passe-t-il réellement?

Le code de déontologie du travailleur social, qui est fondé sur cette perspective de lois à portée universelle, dit qu'il faut respecter le client dans sa différence, sa personne, ses croyances. Qu'est-ce que cela signifie concrètement? Par exemple, dans les années 40, lorsque les travailleurs sociaux ont retiré les enfants tsiganes à leurs familles, ils pensaient

respecter ces enfants en leur offrant les conditions d'une bonne vie, d'une éducation stable, des chances de formation professionnelle, etc. Il est donc très difficile d'avoir des principes généraux et de les mettre en application.

Une autre manière de considérer l'éthique nous vient de Spinoza³: pour lui, plus qu'aux intentions et aux principes, il faut s'intéresser à ce qui se passe le plus concrètement possible pour les individus. Pour cela, il convient de poser des questions, telles que: quelle est l'action des travailleurs sociaux et dans quels champs de forces se situe-t-elle? Quels effets cette action a-t-elle pour l'usager, pour soi? Pour Spinoza, il y a deux types d'effets: la joie ou augmentation de la puissance d'agir et la tristesse ou diminution de la puissance d'agir.

«Mais l'ennui, poursuit l'enseignant, c'est qu'avec cette façon de faire, on n'a jamais de règles générales, fiables. Pour en trouver, le philosophe français Gilles Deleuze propose d'établir une sorte de casuistique en partant de l'étude des cas concrets». A partir des questions, des dilemmes des assistants sociaux, il conviendrait de regarder les choses au plus près de ce qu'elles sont et d'établir un répertoire de cas qui pourrait servir de repères: dans tel cas, on a agi de telle manière, avec telles répercussions aux différents niveaux: institution, travailleur social, usager. Claude de Jonckheere insiste pour que cette étude se fasse en groupes de travail. Cette analyse peut aider à trouver, dans une alchimie subtile, comment éclairer l'action, qui reste toujours singulière: j'agirai avec l'usager X différemment d'avec l'usager Y, parce que les forces en présence ne seront pas les mêmes.

Les forces, les valeurs, les effets

Les forces, selon la définition de Deleuze, rassemblent tout ce qui peut, d'une manière ou d'une autre influencer l'action. Parmi elles, il y a les lois, les règlements d'institution, les cahiers des charges, mais aussi les idées, les valeurs, les croyances, les théories, les forces économiques, les idéologies, la dimension émotionnelle aussi. En ce qui concerne les idées, les croyances, les valeurs et les normes, il convient aussi regarder celles qui m'habitent et ce qu'elles me font faire. Par exemple, même si je suis contre le racisme, l'idée du racisme existe. Refuser de la voir ne va pas la supprimer, les idées refoulées étant d'autant plus agissantes qu'elles s'activent à notre insu. Il faut s'interroger: comment cette idée m'habite-t-elle? Où suis-je raciste moi aussi? Dans une sorte d'ascèse de la pensée, il faut mettre à plat, sans complaisance, tout (idées, croyances, valeurs, règles, lois) ce qui me fait agir. Si je décide de dénoncer ou de ne pas dénoncer un requérant à l'autorité, qu'est-ce qui me fait agir? ■

Hélène Assimacopoulos

1 Il se situe dans la perspective de Baruch Spinoza, philosophe atypique d'origine portugaise qui a vécu au 17^e siècle à Amsterdam. Parmi ses successeurs, on compte Michel Foucault et Gilles Deleuze.

2 Fondements de la métaphysique des mœurs, Paris, Vrin, 1987, p. 105

3 cf. note 1

La Suisse s'associe aux barricades européennes

Fin mars, les Suisses se prononceront sur l'adhésion de la Suisse aux acquis de Schengen/Dublin. Si ce texte est accepté, le pays bénéficiera d'un système global de sécurité européenne.

Lorsqu'un requérant d'asile s'annonce en Suisse, ou qu'il dépose sa demande depuis l'étranger, ses empreintes digitales sont relevées et des photographies sont prises, cela même s'il n'est pas autorisé à entrer dans le pays¹. Ces données sont conservées jusqu'au moment de l'octroi de l'asile ou pendant dix ans après le rejet de la demande (art. 99 al. 7 LAsi). Les autorités les comparent avec les données des fichiers recueillies dans le cadre de l'asile et par la police. Il s'agit de vérifier l'identité des personnes et d'éviter la multiplication des demandes. Il s'agit aussi de vérifier la vraisemblance des déclarations et la nécessité de l'octroi de l'asile. A travers ces mesures existe ainsi une collaboration entre les autorités chargées de l'asile, la police, et les cantons.

Comme la Suisse, mais au niveau d'un continent entier, l'Union européenne (UE) possède un système de collecte et de contrôle des empreintes digitales. Eurodac, c'est son nom, a été fondé en vertu de l'accord de Dublin, qui date de 1990. Son but est d'éviter de multiples demandes sur l'ensemble des pays concernés. La base de données du système est gérée par la Commission européenne et les Etats de l'UE disposent de moyens électroniques de transmission d'informations entre eux. Le pays de premier asile est dit pays «compétent», et devient le seul à statuer sur la demande. Si le requérant est débouté, ce pays est chargé d'assurer le renvoi. Ainsi, une nouvelle demande déposée dans un autre Etat européen sera écartée sans même que la procédure soit ouverte, puisqu'elle a déjà été traitée par le pays dit compétent.

L'accord de Dublin définit les critères qui déterminent quel est le pays compétent, ou de premier asile, en tenant compte d'une répartition des demandes d'asile entre les pays membres. Sans toucher à la justice ou aux affaires intérieures des pays concernés, cet accord pose ainsi les bases fondamentales de la coopération inter étatique dans le domaine de l'asile. Il faut noter que la Suisse, qui reste pour le moment hors des systèmes de contrôle des frontières de l'Europe (voir encadré), collabore déjà, notamment avec la France et l'Autriche sur la question de l'asile, par le biais d'accords bilatéraux.

Elle reste cependant isolée par rapport aux autres Etats de l'UE.

Informations centralisées

L'accord de Schengen date de 1985. Il règle les aspects fondamentaux de la coopération européenne en matière de sécurité. Comme pour l'accord de Dublin, avec lequel il est étroitement lié, ce texte a autorisé la création d'une base de données électronique. Il s'agit du Système d'information Schengen (SIS), qui centralise les informations sur les personnes et les biens recherchés dans l'espace Schengen. Cette base informatique est à la disposition des polices, qui ont un accès direct en ligne et qui peuvent ainsi procéder très rapidement à des contrôles et lancer des avis de recherche, au point que les recherches à l'échelle européenne ne s'effectuent plus guère par Interpol mais bien par le biais du SIS.

L'ensemble des données collectées par Eurodac et le SIS est soumis à des règles de protection, quant à l'exactitude des informations, leur accessibilité, leur utilisation, et la durée de leur conservation par les autorités de contrôle. Ces règles figurent d'une part dans une directive européenne² et dans les accords de Dublin et de Schengen eux-mêmes. Elles sont d'autre part intégrées dans les législations de chaque Etat, lesquels sont tenus d'organiser le contrôle des données personnelles.

L'association de la Suisse à l'acquis Schengen/Dublin est donc soumise à un référendum sur lequel les Suisses devront se prononcer cette année. Si cette association, combattue par l'Union démocratique du centre, a lieu, elle n'équivaudra pas à une adhésion de la Suisse à l'Union européenne. Le pays ne bénéficiera nullement des effets du traité d'Amsterdam³, texte qui inaugure un nouvel espace de liberté, de sécurité et de droit sur le continent, et qui a ouvert un nouveau chapitre important de l'intégration européenne. En fait, de simple communauté économique, l'Union européenne s'est transformée en une véritable entité juridique⁴. Certes, elle a barricadé ses frontières, mais elle s'est aussi dotée d'un instrument visant à faciliter le commerce, l'échange et les mouvements des personnes et de biens entre les pays membres.



©RP

L'acquis de Schengen/Dublin

Le 14 juin 1985, dans le cadre du marché commun, la France, le Benelux et la République fédérale d'Allemagne ont signé l'accord de Schengen, qui prévoit la suppression graduelle des contrôles aux frontières communes. La convention d'application de l'accord de Schengen, qui en réglementait les mesures d'application, a été signée le 19 juin 1990. C'est en 1990 également qu'a été signé l'accord de Dublin, qui traite des dispositions relatives au droit d'asile et approfondit la coopération dans ce domaine. Ont ensuite adhéré à ces accords successivement l'Italie (1990), l'Espagne et le Portugal (1991), la Grèce (1992), l'Autriche (1995), le Danemark, la Finlande et la Suède (1996).

Au cours des années, diverses décisions du Comité exécutif de Schengen, à savoir des décisions des ministres et des secrétaires d'Etat des pays membres, ont été prises. Elles ont visé par exemple à améliorer la coopération judiciaire en matière de lutte contre le trafic de stupéfiants, à unifier la pratique du visa, ou encore à étendre le régime Schengen aux aéroports¹. D'autres domaines ont fait l'objet de déclarations du Comité exécutif, comme la définition de la notion d'étranger ou la question de l'enlèvement des mineurs². L'ensemble de ces textes constitue ce qu'on a appelé l'acquis de Schengen/Dublin. Ils sont publiés dans le Journal officiel des communautés européennes. F.R.V.

1 Voir respectivement SCH/Com-ex (94) 1 rév. 2 du 26.04.1994; SCH/Com-ex(93) 21 du 14.12.1993 et SCH/Com-ex (95) PV 1 rév. (point n°8).

2 Voir respectivement SCH/Com-ex (96) décl. 5 du 18.04.1996; SCH/Com-ex (97) décl. 13 rév. 2 du 09.02.1998.

En acceptant de s'associer aux acquis de Schengen/Dublin, la Suisse participerait aux mesures européennes liées à la sécurité intérieure. Comme le souligne le Département fédéral de justice et police (DFJP) dans son site consacré aux accords Schengen/Dublin, l'association de la Suisse à Dublin aura pour conséquence qu'il deviendra impossible pour une personne de déposer plus d'une demande d'asile à l'échelle européenne. Cependant, les critères d'admission des requérants d'asile, la détermination de leur statut, leur droit au travail, à une assistance, etc., resteront de la seule compétence de chaque Etat, dans les limites imposées par les textes fondamentaux.

On constate dès lors d'emblée la nécessité pour les Etats européens, Suisse incluse, d'appliquer les règles fondamentales de l'asile telles qu'elles figurent dans les Conventions de Genève, sans arbitraire, ni à l'emporte-pièce, moins encore avec

des préjugés raciaux. Faute de quoi le requérant injustement débouté n'aurait plus de recours du tout dans toute l'Europe et la notion d'asile serait bel et bien vidée de toute substance. ■

Francine Rieker Varin

1. La réglementation figure dans la directive concernant le relevé d'empreintes digitales des requérants d'asile et des personnes à protéger du 20 septembre 1999, ainsi que dans la directive relative à la loi sur l'asile sur l'enregistrement et le traitement des demandes d'asile présentées à l'aéroport.
2. La directive 95/46/CE.
3. L'accord de Schengen et Dublin a été intégré à l'Union européenne par le traité d'Amsterdam du 1er mai 1999.
4. Voir Hanspeter Pfenninger, L'accord Schengen/Dublin, in *La Vie* (...)

La Suisse et les accords de Schengen/Dublin

L'accord entre la Confédération, l'Union européenne et la Communauté européenne, sur l'association de la Suisse à la mise en œuvre, l'application, et le développement des acquis de Schengen/Dublin a été signé le 26 octobre 2004. Cet accord fait actuellement l'objet d'un référendum, dont le délai échoit en **mars 2005**. Le 18 mai 1999, l'Islande et la Norvège ont effectué la même démarche, s'associant par accord à Schengen/Dublin, mais sans faire partie de l'UE.



©Christian Lutz

Mais où sont les filles ?

S'interroger sur la place des filles et des femmes dans l'animation socioculturelle modifie l'attitude et les pratiques. Reflets d'une journée de réflexion ancrée dans l'expérience des unes et des autres.

Il y a très peu de filles adolescentes dans les structures de l'animation socioculturelle en général. Pourquoi? Qu'en penser? Que faire? A partir de ce constat et de ces questions, une cinquantaine de professionnels se sont rencontrés fin janvier à Genève lors d'une journée de réflexion autour de la question genre. Titre: «La place des unes et celle des uns... La place des filles et des garçons dans l'animation socioculturelle: principes et réalités». La réflexion s'est ancrée dans des pratiques présentées dans quelques ateliers.

Un atelier a abordé la problématique «Machisme et groupe de jeunes». La réflexion s'est appuyée sur l'importante crise qu'a connue le secteur de l'accueil ados à la Maison de quartier (MQ) de St-Jean en 2001. Un groupe de grands jeunes avait peu à peu mis la main sur les activités de la maison, le climat avait dégénéré. La fréquentation des filles avait cessé et celle d'autres garçons, n'appartenant pas au groupe, fortement diminué. Un incendie involontaire ravageant complètement les locaux de l'accueil ados a entraîné leur fermeture pour huit mois. Pendant cet arrêt, une supervision a permis à l'équipe d'analyser sa pratique, d'établir de nouvelles règles de fonctionnement, un mode de communication claire, des processus pour gérer les conflits et les sanctions. Les animateurs et les animatrices ont aussi mis ce temps à profit pour organiser des actions dans les préaux d'école, où ils ont retrouvé les filles. En effet, symboliquement, l'école appartient aux filles comme aux garçons, elles s'y sentent en sécurité. Des activités structurées, (danse hip-hop, activités à la salle de gym) ont été proposées, et les filles sont venues.

Pouvoir familial

«Nous voulions également donner la parole aux jeunes, expliquent Sébastien Gendre et Alexandre Tranchellini, animateurs à St-Jean. «Nous avons réalisé un film de 25 minutes, une sorte d'arrêt sur images des représentations des jeunes.» Ils ont interrogé neuf garçons et quatre filles parmi les adolescents qui viennent à la MQ avec des questions telles que: Quel/le est pour toi l'homme/la femme idéal/e? Qu'est-ce qui fait d'un garçon un homme, qu'une fille devient une femme? Qu'est-ce pour toi que l'égalité des sexes?

Pour eux, il semble que le principe de l'égalité homme/femme face au travail soit acquis. On devient homme, femme, quand on travaille, qu'on assume des responsabilités et, pour un homme, quand on peut ramener de l'argent à la maison et nourrir sa famille. Parmi les réponses, beaucoup de stéréotypes perdurent: pour l'homme ou la femme idéal-e, l'aspect physique vient en premier. Les garçons ont plus de pouvoir dans la famille: «C'est lui qui décide, c'est le boss».

Autre exemple: à la Boîte à boulots, une arcade qui sert d'interface pour des petits jobs proposés à des jeunes, on constate qu'au cours de l'année écoulée beaucoup plus de garçons que de filles ont eu l'occasion de travailler. Marianne Mure Pache, coordinatrice de la journée et l'une des quelques femmes dans le travail social hors-murs commente: «On s'adresse plus facilement aux garçons pour des travaux manuels, alors que des filles pourraient aussi en exécuter quelques-uns. Pour que les filles puissent bénéficier de ces expériences, poursuit-elle, peut-être faudrait-il anticiper. Il leur est sans doute

plus difficile d'obtenir l'autorisation de leurs parents ou de sortir de chez elles pour un boulot de dernière minute, en raison d'obligations familiales, ménagères. Il faut qu'elles puissent s'organiser. Bien souvent, les besoins des filles ne sont pas entendus, en termes de langage, d'attitude, d'activité aussi. Par exemple, quand les locaux sont en sous-sol, les filles ne viennent pas. Elles ont souvent des besoins différents des garçons, elles se construisent là où ils ne sont pas».

Décoder les images de la pub

L'atelier qui s'est attelé à «Violence et sexualité» est parti de l'observation de l'équipe de Carouge, où les filles ne sont pas rares actuellement. «Pendant les discos que le centre organise, décrit Joseph Minniti, animateur au centre de loisirs (CL) de Carouge, on s'est inquiété du comportement des garçons plus âgés (environ 20 ans) qui proposaient à des filles plus jeunes (14 à 16 ans) de l'alcool, des joints; on a remarqué leur manège régulier: les embarquer dans leur voiture en fin de soirée. Ce n'était pas vraiment de la violence sexuelle, mais des pressions pour qu'elles acceptent d'aller le plus loin possible. Interrogées, les filles ont dédramatisé, jusqu'au jour où l'une d'elle est venue raconter qu'une copine avait été tripotée sur le siège d'une voiture.»

Pour aborder de façon adéquate ces questions délicates, et pour toucher un public plus large que ceux et celles qui fréquentent le centre de loisirs, l'équipe de Carouge a mis sur pied au centre une exposition avec des ateliers destinés aux cycles d'orientation de la région. Avec l'aide d'une intervenante, elle a proposé, dans une approche ludique, un décodage des images véhiculées par la pub des magazines. La discussion a permis aux jeunes de percevoir le deuxième degré de l'exploitation de l'image. En effet, ceux-ci ne voient bien souvent que les beaux mecs ou les jolies filles. Ils sont devenus conscients des clichés véhiculés: femme soumise, homme dominant et dominateur. «Mais ces corps parfaits, sont-ils la norme de ce que vous serez, représentent-ils ce que sont vos parents?»

Ces prises de conscience ont amené les animateurs à ne pas banaliser les comportements et le langage des jeunes, à intervenir dès que ça dérape, par exemple lorsque filles ou garçons jouent à s'insulter. «Le langage est un bon moyen pour avoir une attitude éducative. Quant à l'usage d'alcool ou de drogue, nous rendons les jeunes, et notamment les filles, attentifs aux risques auxquels ils s'exposent avec ces produits qui abaissent leur vigilance. A partir de l'expérience et de nos échanges, nous avons aussi compris qu'il nous faut, en tant qu'adultes, être à l'aise avec des sujets tels que sexualité, genre, violence, homosexualité pour pouvoir les aborder avec eux.»

Stéréotypes, stéréo... nanas

Les participants à la journée se sont aussi interrogés sur la mixité et sur les stéréotypes véhiculés dans l'animation socioculturelle. Ils ont remarqué que si la société genevoise est mixte, elle ne l'est pas depuis si longtemps. Jusqu'à la fin des années 60, les filles étaient séparées des garçons au niveau secondaire de l'école. La société devient pluriculturelle, mais dans beaucoup de pays d'origine la mixité n'est pas à l'ordre du jour.

Le processus d'identification, qui est un des enjeux de l'adolescence, s'appuie sur les modèles. L'équipe

de St-Jean s'est interrogée: «Nous avons réfléchi aux stratégies et aux attitudes adéquates pour faire évoluer les mentalités et sortir du fonctionnement binaire homme/femme. Nous sommes quatre hommes et trois femmes. Par nos comportements, que conditionnons-nous, qu'induisons-nous? En cas de violence, qui y va? Il faut montrer sur le terrain que les hommes et les femmes font le même boulot, reçoivent le même salaire, gèrent conjointement la Maison. Quand un jeune a un comportement machiste, qui régule, qui le remet en place? Un homme qui, en tant que pair, fait voir qu'il y a une autre façon d'être homme, de gérer l'autorité? Une femme pour montrer qu'elle a aussi le pouvoir?»

Joseph Minniti de Carouge: «Dans les équipes socioculturelles, on essaie d'équilibrer la présence hommes/femmes dans une sorte de couple pédagogique. Mais nous n'avons pas à reproduire le modèle parental utilisé dans le monde de l'éducation. Il est important que les jeunes aient des interlocuteurs et des interlocutrices privilégiés adultes pour pouvoir aborder des questions personnelles difficiles, soit avec un adulte du même sexe, soit justement de l'autre sexe.»

Durant la journée, Marianne Mure Pache a accompagné une dizaine de jeunes qui ont aidé à l'intendance. Elle raconte avoir eu à cette occasion, une discussion sur l'avortement avec les filles, que les garçons, très gênés, ont écoutée mais sans participer.

Quant aux stéréotypes – aux «stéréonanas» (!) selon la créativité sémantique des participants – quelques-uns ont été débusqués. Dans le travail social, les femmes sont plus présentes que les hommes (3/4 – 1/4). Alors que celles-là peinent parfois à trouver un emploi, ceux-ci sont embauchés sans problème et se retrouvent souvent aux postes à responsabilités. On conçoit habituellement que les femmes s'occupent des bébés et de la petite enfance et que les hommes travaillent avec les adolescents. Parmi les travailleurs sociaux hors-murs, il y a peu de femmes au milieu d'une majorité d'hommes. Pourquoi? S'il est vrai que les hommes travaillent dans des situations plus exposées (travail de rue, tard le soir), veut-on protéger les femmes? Cela ne relève pas d'une décision prise consciemment.

Des moments réservés aux filles?

Une question traverse la réflexion sur les suites à donner à cette journée: faut-il des activités, des lieux, des moments pour les filles, pour les garçons aussi? Sans doute les MQ et les centres de loisirs vont-ils tester des moments d'ouverture réservés aux filles.

Mais comment les concilier avec la mixité et l'accueil libre que l'on veut offrir aux jeunes? Séparer les filles peut avoir des effets contre-productifs et renforcer une image de faiblesse et de dépendance. L'égalité peut aussi avoir des effets pervers ou surprenants: on voit des filles se conduire, se parler «comme des mecs»; violentes parfois, elles se font leur place en utilisant les mêmes comportements que les garçons. Ou ce que l'équipe de St Jean a constaté: après un cours d'auto-défense consacré aux filles, les garçons se sont sentis exclus et ont pensé qu'après, ils pouvaient taper les filles puisqu'elles savent se défendre! ■

Hélène Assimacopoulos

Un peu de théorie

Le *gendermainstreaming* ou l'égalité intégrée hommes-femmes a servi de fil conducteur pour la réflexion de la journée. Selon la définition du Conseil de l'Europe, «l'approche intégrée consiste en la (ré)organisation, l'amélioration, l'évolution et l'évaluation des processus de prise de décision, aux fins d'incorporer la perspective de l'égalité entre femmes et hommes dans tous les domaines et à tous les niveaux par les acteurs/actrices généralement impliqués dans la mise en place des politiques». Cet outil permet de prendre des décisions d'action en connaissance de cause, sans obéir inconsciemment à des stéréotypes.

H.A.

«Chaque mois en Suisse, 20 000 personnes perdent leur emploi»



En 2004, Michel Cornut décide de «relever un nouveau défi» et prend la charge de chef du Service social de la ville de Lausanne. Assistant social et animateur de formation, il a été secrétaire général de la Fédération interprofessionnelle des salariés (FIPS), un syndicat qui a rejoint Unia au moment de sa fondation. Cette activité l'amène tout naturellement, au début des années 90, à s'engager dans la réinsertion et la défense juridique des chômeurs. En 1994, il participe à la création de la Fondation Mode d'emploi, qui organise cours, stages, bilans professionnels pour les chômeurs. Il y travaille dix ans, tout en siégeant d'abord au Conseil communal de Lausanne, puis au Grand Conseil, sur les rangs du Parti socialiste. Après quelques mois de travail dans sa nouvelle fonction, il commente son parcours professionnel pour *Repère social*.

– **Repère social: Quel est le fil rouge qui guide votre parcours professionnel?**

– **Michel Cornut:** La lutte contre l'exclusion.

Aujourd'hui, chaque mois en Suisse, 20 000 personnes perdent leur travail. La plupart en retrouveront; d'autres jamais. Ce sont ceux-là qui m'intéressent. Dans une société de marché, je crois qu'il est nécessaire d'avoir des lieux permettant aux gens lâchés de reprendre pied, de créer des ponts rendant possible le passage des marges vers le centre. Il faut leur offrir une deuxième, une troisième chance de trouver leur place.

Pendant les années 89 et 90, en tant que secrétaire syndical, j'ai assisté à l'émergence du chômage. C'était avant la création des Offices régionaux de placement, les caisses chômage étaient débordées. Je me suis spécialisé dans le conseil juridique aux chômeurs puis dans les programmes d'insertion. Ces programmes ne créent pas d'emploi, ne réduisent pas les files d'attente du chômage, mais ils changent l'ordre que les demandeurs d'emploi de longue durée occupent dans la file d'attente.

– **Quelle a été l'évolution de l'aide sociale depuis 1990?**

– Le chômage s'est multiplié par dix. A Lausanne, plus de 10% de la population active est demandeuse d'emploi; 5% des habitants de moins de 65 ans s'adressent une fois par an au moins au service social communal. Dans certains quartiers, un quart de la population est à l'assistance. Si on ne fait rien, il y aura une explosion des dépenses sociales, que plus personne ne voudra assumer. L'aide sociale

vaudoise et le RMR ont passé en 13 ans (1990 à 2003) de 7 millions à 70 millions de francs. Fin 2004, on en était à 78 millions... Dans ce contexte, l'opinion publique est fondée à demander une bonne gestion, de la rigueur dans la remise des aides.

– **Vous êtes arrivé dans un service qui a vécu des moments difficiles ces dernières années, avec plusieurs audits du contrôle cantonal des finances...**

– Nous avons deux problèmes. Le premier, c'est que l'aide sociale a été «squattée» par des personnes très peu recommandables, des proxénètes, des trafiquants, des indépendants dont l'activité n'est pas déclarée, qui s'inscrivent à l'assistance pour avoir une couverture et justifier un revenu auprès du fisc. C'est un grand préjudice pour le service. Le seul moyen de sauvegarder un régime d'aide sociale est d'avoir un dispositif de lutte contre les fraudes efficace. Nous sommes les seuls dans le canton à avoir des enquêteurs et 95% des enquêtes demandées par les AS flairant qu'il y a anguille sous roche, confirmer une fraude.

Le deuxième problème, c'est que nous avons 100 pages d'instructions (pas toujours parfaitement claires) à respecter dans chaque décision d'aide sociale. Nous avons commis des erreurs dans la compréhension et dans l'application de ces instructions. Nous les avons clarifiées et nous veillons à les respecter. Nous avons négocié avec le Contrôle cantonal des finances et avec le canton une liste de contrôle précise. Les professionnels du terrain avaient le droit de savoir ce que l'on attend d'eux exactement.

Il faut bien distinguer les non-conformités aux normes des fraudes. En cas de fraude (fausse déclaration, faux documents), notre responsabilité n'est en principe pas engagée.

– **Que pouvez-vous proposer aux gens qui ont perdu pied?**

– Je suis persuadé qu'il est possible de leur offrir quelque chose leur permettant de revenir «dans le circuit», c'est-à-dire retrouver un emploi ou au moins une insertion sociale. Ça peut prendre du temps, des années même, mais dès l'instant où ils sont entrés dans un processus dynamique, ils sont en route. C'est dramatique de voir une personne inactive se péjorer rapidement, et parfois de manière irréversible.

– **De quelle manière un Service social peut-il les aider ?**

- Pour chaque nouveau requérant d'aide, il faudrait un bilan approfondi, qui permettrait de comprendre ce qui l'amène dans le service, afin de construire un projet visant à maintenir ou à acquérir des compétences, de travailler à son autonomie, sa responsabilisation, etc. Dans ce but, le service social devra se doter d'outils qui n'existent pas encore aujourd'hui : améliorer encore notre expertise en matière de bilan socioprofessionnel, et surtout «avoir quelque chose en magasin» en termes de programmes d'insertion – des cours et des stages, par exemple.

– **Les bilans professionnels et sociaux sont-ils vraiment utiles ? Qu'en pensent les bénéficiaires ?**

- Oui. D'après mon expérience, si on demande à quelqu'un pourquoi il n'a pas d'emploi, il est lucide; il dira par exemple: «Je ne sais pas bien lire et écrire». Il faut valoriser ce regard et apporter une réponse crédible à son problème, par exemple un programme permettant d'améliorer la lecture et l'écriture. Il y a un savoir-faire en Suisse dans la formation élémentaire des adultes, trop peu utilisé par les services d'aide sociale. Mais ce n'est qu'un exemple. Permettre aux personnes assistées de se former coûtera toujours dix fois moins cher que de les maintenir à vie à l'assistance!

– **Y a-t-il des catégories d'assistés qui retiennent spécifiquement votre attention ?**

- Les jeunes: nous avons 600 jeunes de 18 à 25 ans qui ont commencé leur «carrière» en émargeant à l'aide sociale. Il faut les aider, passer avec eux de vrais contrats. Il faudrait par exemple combler des lacunes scolaires pendant un ou deux ans, au rythme d'un mi-temps de cours et le reste en stages. Pour l'heure, un collègue étudie les statistiques, les parcours de vie, établit des typologies, voit qui est demandeur d'aide. Un autre rassemble de la documentation – il existe beaucoup de textes sur ce thème. On pose le problème et, parallèlement, on se prépare pour que le premier jour de l'application du revenu d'insertion (la nouvelle loi sur l'aide sociale vaudoise, qui entrera en vigueur le 1er janvier 2006), le service social de Lausanne puisse intervenir comme fournisseur de mesures et de programmes d'insertion.

– **Cela se pratique déjà un peu, depuis l'entrée en vigueur du Revenu minimum de réinsertion (RMR)...**

- Jusqu'ici, les services sociaux n'ont proposé que des mesures d'insertion sociales, plutôt psychologiques, où les gens ne se retrouvent pas toujours. Les activités sociales et culturelles c'est bien; je ne suis évidemment pas contre le fait d'afficher toutes les activités



Un enjeu essentiel: le travail des jeunes.

offertes. Mais elles ne doivent pas être imposées. Il n'y a pas de lien social minimum que l'Etat puisse exiger des pauvres.

– **Et les femmes, qui forment la quasi totalité des familles monoparentales assistées ?**

- Le problème des familles monoparentales est que les emplois auxquels elles pourraient accéder ne sont pas concurrentiels, sur le plan financier, avec l'aide sociale en raison des frais de garde des enfants. Pour elles, la reprise du travail correspond à un appauvrissement massif et immédiat. C'est corrigible, en accordant une franchise sur les montants d'aide sociale, en jouant sur les impôts, l'assurance maladie, bref en agissant sur les effets de seuil. Evidemment, il faut aussi suffisamment de places de garde pour les enfants!

– **L'entreprise est longue et ardue. Vous restez optimiste ?**

- Nous devons composer avec la réalité sociale telle qu'elle est, si dégradée soit-elle. Cela dit, il y aurait peut-être quelque chose à faire – ce n'est pas mon rôle de chef de service, mais celui des politiques – du côté des employeurs pour qu'ils versent des salaires un peu plus élevés. Et aussi interdire le travail sur appel, notamment dans le commerce de détail, la restauration, qui imposent le temps partiel, et donc obligent les employés à venir chez nous chercher un complément de ressources. ■

Propos recueillis par
Diane Gilliard

Les personnes âgées souhaitent avant tout rester chez elles. Un livre propose des solutions en mettant noir sur blanc un concept de santé communautaire pour une vieillesse réussie.



Séance de Tai-chi proposée aux personnes âgées.

©Christian Lutz

Des soignants se mobilisent pour répondre aux réels besoins des personnes âgées

« **A**u cours d'une conférence, le professeur Rapin affirmait que 7 à 10% des résidents âgés des EMS sont maltraités, que 40% des douleurs ne sont pas contrôlées. Vu mon âge, j'ai bondi et je lui ai proposé mes services. Il m'a demandé de rédiger un programme de diplôme qui permettrait de former les soignants selon son concept. Le professeur Jean-Jacques Guilbert est médecin retraité de l'OMS, spécialiste de la formation dans le domaine de la santé. Il travaille bénévolement depuis fin 1998 à la Polyclinique gériatrique (Poliger) de Genève, aux côtés de son collègue Charles-Henri Rapin, médecin chef de service. Ils ont réfléchi ensemble, avec l'équipe de la polyclinique afin de mettre par écrit le concept de soins communautaires* qu'ils pratiquent. «Ce que demandent le plus les personnes âgées, c'est de rester dans leur milieu familial, d'éviter l'hospitalisation, de ne pas souffrir», constatent-ils.

Pour mettre au point l'édition de ce programme, il a fallu identifier les points prioritaires qui ont une influence négative sur le bien-être, puis ceux qui nuisent à la qualité des réponses données par le personnel soignant. Une longue et patiente enquête a été réalisée auprès des malades âgés et des professionnels, aussi bien à l'hôpital qu'à domicile. «Elle a révélé qu'une grande difficulté est l'humanisation des soins, précise le professeur Rapin. Cela m'a surpris. Nous avons observé que la douleur et la sous-alimentation comptent parmi les causes de l'hospitalisation. Nous avons aussi noté jusqu'à 10% de personnes maltraitées, ce qui nous a orientés vers les droits de la personne âgée et la promotion de ces droits.»

La maltraitance va de la négligence à la maltraitance criminelle. «L'abuseur est souvent une personne de confiance, précise le professeur Guilbert. Le sujet est encore trop caché. Agir c'est commencer à vérifier sur place, sortir la victime de son isolement, assurer une prise en charge multi-professionnelle avec du personnel spécialement formé à établir le diagnostic et à apporter le soutien nécessaire.» Et de noter d'autres tabous au sujet desquels les soignants ne sont pas suffisamment préparés, la sexualité, le sens de la vie, la mort notamment. Les personnes âgées se plaignent du manque d'écoute. Les difficultés

qu'elles éprouvent à être placées sont peu comprises. Les équipes de soins sont parfois divisées par des questions d'éthique, par exemple quand une personne réclame une assistance dans les derniers moments de vie.

Des réponses concrètes

Ces problèmes et les autres sont énoncés sous forme de constat dans le livre. Chacun est analysé, expliqué, commenté, les signes d'alerte sont énumérés. Puis sont données les réponses concrètes, c'est le concept de soins communautaires pour les personnes âgées (SCPA), basé sur quatre principes. L'organisation de soins domiciliaires de qualité, l'accueil de courte durée dans des lits de répit, les activités de jour : prestations thérapeutiques et sociales conduites par une équipe de soin, la collaboration avec d'autres organisations concernées.

Ce livre s'adresse aux professionnels de la santé, aux étudiants, aux politiques, aux associations, à toutes les personnes concernées par le vieillissement. «Le système de santé à deux vitesses est à l'opposé du concept SCPA. Il s'agirait d'un choix politique. Nous en parlons et disons que le souci de rentabilité économique n'autorise pas à faire l'impasse sur des considérations éthiques», rappelle Jean-Jacques Guilbert.

«Je suis très fier de ce livre, il nous a pris énormément d'énergie dans des circonstances institutionnelles complexes, précise Charles-Henri Rapin. Comment allons-nous appliquer ce programme? C'est celui que nous pratiquons déjà à Poliger. Par exemple, nous disposons de huit lits de crises, pour trois ou quatre jours pendant lesquels les proches trouvent un peu de répit, tandis que nous réajustons les traitements. Ces lits sont gérés en collaboration avec les équipes de soins à domicile, parce que plus les solutions sont branchées sur le domicile, plus il y a de retours au domicile.» Les lits de crise de Poliger reçoivent environ 600 personnes par année. ■

Geneviève Praplan

Jean-Charles Guilbert, Charles-Henri Rapin, Stratégies pour une vieillesse réussie, Genève: Editions Médecine&Hygiène, 2004, 288 p.

Guérir les souffrances familiales

C'est une vraie bible, qui rend compte de l'état des connaissances dans le domaine des souffrances dans la famille et de la psychopathologie familiale, proposée par deux auteurs. L'un est psychiatre et thérapeute de famille, l'autre travaille en psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent. Ils se sont assurés la collaboration d'une cinquantaine de spécialistes pour apporter des éclairages théoriques et cliniques sur les différents domaines qui touchent la famille et les enfants tant du point de vue psychologique, psychopathologique que psychiatrique.

Dans une première partie, les articles abordent les différentes théories, les modèles d'étude de la famille et les méthodes d'investigation. Un chapitre traite ensuite des situations familiales particulières (recomposition, homoparentalité, adoption, maladies génétiques, etc.). Puis un important développement est consacré aux pathologies spécifiques (maltraitements, addictions, suicides d'adolescents, troubles psychiatriques, bébés de mères déprimées, etc.). Tout un chapitre sur la famille et les soins (somatiques, psychiques, sociaux, médicaux, etc.) termine l'ouvrage.

Adressé à des spécialistes médecins, psy et autres thérapeutes, cet ouvrage, écrit de façon tout à fait abordable, va sans doute intéresser les sociaux en contact avec les familles et les enfants.

H.A.

Le jeune SDF

Etre sans abri à l'orée de la vie adulte est une expérience en voie de développement dans les sociétés «post-modernes».

L'ouvrage rapporte une étude effectuée sur les trajectoires de jeunes adultes de la région lyonnaise, au seuil du monde des SDF lors de la décohabitation, ce moment où l'on quitte le domicile parental. Le problème est abordé de façon originale, de l'intérieur, par le récit de ces jeunes en mal de liens et en mal de biens sur la manière dont ils ont quitté leur famille et sont arrivés en galère.

En plus des analyses de méthode et de contenu, la majeure partie du livre est ainsi consacrée au récit de jeunes hébergés en urgence, dans une structure particulière nommée ALIAS, à la fois bailleur social et service d'éducateurs de rue.

ALIAS se veut domicile assisté pour des jeunes en rupture qui cherchent à rompre avec la galère. D'où l'une des règles de la structure: le monde de la galère, ses protagonistes, ses habitudes, ses manières d'être et de penser, tout cela reste dehors, afin que sa glu qui colle à la peau n'entre pas. Le

travail éducatif et la pédagogie des éducateurs y est conçu à l'image de l'abbaye de Thélème de Rabelais: «Fais ce que voudras», pourvu que les résidents gardent le cap de sortir de la galère et continuent à évoluer.

Cette socioanalyse de la précarité relève «l'autodidaxie de la galère» en repérant, dans la trame des narrations de jeunes adultes, différentes formes d'enrichissement humain, réalisées au cours de l'expérimentation de l'inégalité, de la sujétion et de la misère. En effet, contraints d'inventer des manières de vivre pour supporter leur situation, les jeunes font preuve d'une ingéniosité particulière.

H.A.

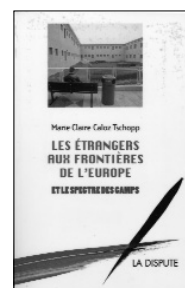
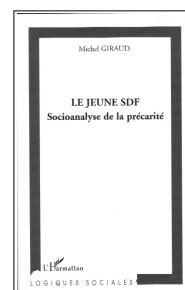
Les étrangers aux portes de l'Europe

C'est un livre un peu difficile. C'est un livre nécessaire. Il mêle un exposé précis des mesures prises par la Suisse et l'Europe pour «maîtriser les flux migratoires» et une interrogation philosophique sur leurs implications pour l'avenir des droits humains, et notamment celui de se déplacer.

L'auteur, qui enseigne dans les Universités de Genève et Lausanne, déconstruit page après page la «mécanique sommaire» de l'idéologie de l'Union européenne en matière de droit d'asile. Une mécanique qui fait «dire d'abord que la pression aux frontières est devenue intenable; contester ensuite le bien-fondé de la demande d'asile; enfin (...) s'arranger pour traiter l'encombrant dossier des réfugiés loin des regards de la société». Elle analyse aussi le rôle de la Suisse - dont les propositions expérimentales sont reprises à l'échelle européenne. Car l'idéologie se traduit en pratique, avec la mise en place de multiples dispositifs visant à retenir, détenir, expulser, d'où les centres de tri, les camps, les mises en détention et enfin les mesures de contrainte.

Tout cela dans une indifférence quasi totale de la part des citoyens européens et suisses. S'interrogeant sur la banalisation de ces mesures extrêmes, Marie-Claire Caloz-Tschopp, parmi de nombreux philosophes, interroge Hannah Arendt, celle de «Eichmann à Jérusalem, rapport sur la banalité du mal» et des «Origines du totalitarisme». Pour aider le lecteur à prendre conscience de ce grand mouvement de traitement sécuritaire des «humains superflus» que sont les migrants aux portes de l'Europe. Elle appelle, comme Hannah Arendt, à «penser ce que nous faisons» et à résister à cette «culture de l'anéantissement» qui ne saurait se limiter longtemps aux autres lointains, mais mine le cœur de nos sociétés.

D.G.



Guérir les souffrances familiales
50 spécialistes vous répondent
Dir. Pierre Angel et Philippe Mazet
Paris: Presses universitaires de France, 2004, 953 p.

Le jeune SDF
Socioanalyse de la précarité
Michel Giraud
L'Harmattan: 2004, 352 p.

Les étrangers aux frontières de l'Europe
Et le spectre des camps
Marie-Claire Caloz-Tschopp
Paris: La Dispute, 2004, 252 p.

Acquisitions de la HEVs santé social à Sion

Social

Commentaire du contrat de travail. 3e éd.

Christiane Brunner
Lausanne : Editions Réalités sociales, 2004, 459 p.

Maltraitements et violences : prise en charge du petit enfant, de l'adolescent, de l'adulte et de la personne âgée

Bernard Marc
Issy-les-Moulineaux : Masson, 2004, 244 p.

Enfance / Jeunesse

De l'enfant roi à l'enfant tyran

Didier Pleux
Paris : O. Jacob, 2003, 286 p.

Le complexe du petit prince : l'adolescence en crise entre l'enfance inachevée et l'âge adulte impossible à atteindre

Jacques-Antoine Malarewicz,
Paris : R. Laffont, 2003, 247 p.



L'enfant et la souffrance de la séparation :

divorce, adoption, placement
Maurice Berger
Paris : Dunod, 2003, VI, 170 p.

Bibliothèque HEVs Santé social secteur travail

**social
Gravelone
1950 Sion
Tél. 027 606 422 44
E-mail:
biblio@hevs2.ch**

Les enfants et la guerre

D.W. Winnicott
Paris : Payot & Rivages, 2004,
126 p.



Famille

Travailler avec les familles

Laurent Ott
Ramonville Saint-Agne : Erès,
2004, 123 p.

Couples contemporains : cohésion, régulation et conflits.

Une enquête sociologique.
Eric Widmer, Jean Kellerhals,
René Levy
Zurich : Seismo, 2003, 270 p.

Famille en scènes :

bousculée, réinventée, toujours inattendue
Marcela Iacub et Patrice Maniglier
Paris : Ed. Autrement, 2003,
172 p.



Veillesse

Bien savoir vieillir :

manuel pour prendre de l'âge agréablement
Philip Selby
Genève : Ed. Médecine & Hygiène, 2003, 273 p.

Réadaptation et perte d'autonomie physique chez le sujet âgé : la régression psychomotrice.

B. Tavernier-Vidal, F. Mourey
Paris. Editions Frison-Roche,
1999, 111 p.

La dépendance des personnes âgées :

quelles politiques en Europe ?
Claude Martin
Rennes : Presses Universitaires de Rennes, 2003, 368 p.

Santé

Voir et agir :

responsabilités des professionnels-les de la santé en matière de violence à l'égard des femmes
Lucienne Gillioz. [et al.]
Genève : Ed. Médecine & Hygiène, 2003, 319 p.

Soigner les exclus :

identités et rapports sociaux dans les centres de soins gratuits
Isabelle Parizot
Paris : Presses Universitaires de France, 2003, 296 p.

Handicap

Guide d'éducation sexuelle à l'usage des professionnels

Tome 2 : la personne handicapée mentale.
Réjean Tremblay
Ramonville Saint-Agne : Erès,
2001, 152 p.

Guide de l'insertion professionnelle

des travailleurs handicapés : champ et définitions, organismes et cadre réglementaire, aides et mesures.
Marie de Colbert
Paris : Dunod, 2003, VI, 500 p.

Travail

Bonjour paresse :

de l'art et de la nécessité d'en faire le moins possible en entreprise.
Corinne Maier
Paris : Ed. Michalon, 2004,
118 p.

Devenir praticien-chercheur :

comment réconcilier la recherche et la pratique sociale
Luc Albarello
Bruxelles : De Boeck, 2004,
138 p.

Du mal travailler au mal vivre

Denis Ettighoffer, Gérard Blanc
Paris : Editions d'organisation,
2003, 424 p.

Exclusion / Intégration

Nouvelle économie, nouvelles exclusions ?

Philippe Moati
La Tour-d'Aigues : Ed. de l'Aube,
2003, 245 p.

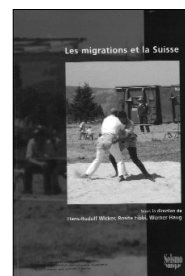
Etrangers

Des atouts à reconnaître et à valoriser :

pour une politique d'intégration adaptée aux enfants et aux jeunes d'origine étrangère : rapport de la commission pour la jeunesse
Christel Berset
Berne : Commission fédérale pour la jeunesse, 2003, 77 p.

Les migrations et la Suisse : résultats du programme national de recherche Migrations et relations interculturelles

Hans-Rudolf Wicker, Rosita Fibbi et Werner Haug
Zurich : Seismo, cop. 2003,
566 p.



SOCIAL

Améthyste en mauve

Le programme 2005 d'Améthyste vient de sortir, plaisamment illustré et en couleur mauve cette année. Cet organisme offre formation continue, supervision, coaching, accompagnement de travaux de mémoires, etc.

Impasse de la Dîme, 1523 Granges-près-Marnand. Tél. 026 668 02 78

www.amethyste-perf.ch

Résistance à la délation

Entre 3000 et 4000 travailleurs sociaux et professionnels de la prévention ont manifesté début février à Paris pour dénoncer le projet de loi du gouvernement français qui prévoit une obligation de signalement des familles en difficulté sociale ou éducative. Les manifestants ont aussi affirmé leur désapprobation devant l'ensemble des textes répressifs qui circulent.

www.abri.org

FR Charte éthique

Respect, honnêteté, transparence, protection des personnes: telles sont quelques-unes des valeurs inscrites dans la charte éthique que viennent d'adopter les directeurs d'institutions fribourgeoises pour personnes handicapées et inadaptées. La charte propose également des moyens concrets pour les mettre en œuvre.

La Liberté, 15/01/2005

NE Le CORA fête 25 ans

Le Centre œcuménique de rencontre et d'animation (CORA) à Fleurier fête ses 25 ans. Parti petitement et bénévolement, il s'est développé avec peu de moyens. Il est devenu une plaque tournante de l'action sociale dans le Val de Travers.

L'Express, 17/01/2005

SG Maris violents au violon

Depuis deux ans, les policiers saint-gallois peuvent interdire aux auteurs de violence conjugale de retourner chez eux pendant 10 jours. Cette mesure semble avoir un effet préventif. Mais elle ne sert véritablement qu'avec un suivi des auteurs de violences, selon une évaluation externe.

En Suisse romande, seul Neuchâtel dispose d'un tel système.

ATS/Le Courrier, 28/01/2005

VD Le jeu excessif se soigne

Le Centre du jeu excessif de Lausanne a pris 115 nouveaux patients entre mai 2003 et septembre 2004. Pour les thérapeutes, cela ne signifie par que le nombre des accros aux «bandits manchots» a tellement augmenté, mais que les activités de l'unique centre de traitement spécialisé en Suisse romande sont mieux connues: les patients sont envoyés par les médecins, les services sociaux et même par les casinos.

Lausanne: tél. 021 316 44 40, www.jeu-excessif.ch, Genève: tél. 022 329 11 70, www.riennevaplus.org, Fribourg: Service psychosocial, tél. 026 460 10 10

ENVIRONNEMENT

VS Enfants migrateurs

Les écoliers de la 6e primaire de Saillon (VS) ont de la chance. Ils ont été choisis par le Panda-Club WWF local pour participer à un projet visant au renforcement de la présence du torcol. Il s'agit d'un oiseau migrateur issu d'une espèce menacée en Suisse, par manque de niches. Les élèves placeront de nouveaux abris et bagueront les oiseaux migrateurs.

Le Nouvelliste 01/02/2005

VS Construire son village de cabanes

Bâtir un village avec des cabanes du monde entier, c'est le projet lancé par le Centre de loisirs et culture de Martigny, avec la participation de diverses associations, dont Pro Natura et Pro Senectute. Le but de cette aventure est de permettre à des jeunes de renouer avec la terre et d'apprendre la collaboration citoyenne. L'endroit servira à diverses rencontres.

Tél. 027 722 79 78

Centre.loisirs@mycable.ch

ENFANCE/JEUNESSE

Trafic d'enfants

L'Institut international des droits de l'enfant (IDE), situé en Valais, publie sur son site des documents à propos de son dernier séminaire, consacré à la lutte contre le trafic d'enfants. Cette manifestation a eu lieu à Sion en octobre passé. Elle a réuni 150 participants de 35 pays. Terre des Hommes a contribué à cette opération.

www.childsrigh.org

Le Poisson doré en CD

«Mon poisson doré» est un conte élaboré par Suzanne Mistro-Djordjevic, animatrice d'ateliers d'expression pour enfants de parents séparés pour les aider à vivre cette crise. Le livre est épuisé, mais l'auteure a sorti une version en CD qui devient un conte

musical.

Rens. et achat: Ecole romande de musicothérapie, 6 rue du Simplon, 1207 Genève, Ecole des parents, 91 rue de la Servette.

FR Repères pour parents

Trois directions fribourgeoises (instruction publique, santé et action sociale, sécurité et justice) se sont unies pour éditer un mémento à l'intention des parents. But: fixer des repères pour soutenir les parents dans leur mission, protéger les enfants et les aider à grandir. Le document est publié en plusieurs langues, dont l'albanais, le portugais et le turc. Il a été distribué aux parents des élèves de la 4e année à la fin du cycle d'orientation. *La Liberté*, 05/02/2005

GE Cerner la maltraitance infantile

Genève est doté d'un réseau dense pour lutter contre la maltraitance infantile, mais pour les tout petits (de 0 à 4 ans), le système est susceptible de défaillance importante, conclut notamment un rapport de la Commission d'évaluation des politiques publiques. Elle préconise une gestion unifiée en la matière. La prévention de ces mauvais traitements devrait aussi être inscrite dans le cahier des charges de l'Office de la jeunesse.

VD Dénonciation obligatoire

La nouvelle loi vaudoise sur la protection des mineurs impose désormais aux professionnels témoins de mauvais traitements sur des enfants de les signaler. Des sanctions pourront être prises à ceux qui violeraient ce devoir, y compris par négligence.

24 Heures, 04/02/2005

FEMMES

NE Prostitution

Un projet de loi sur la prostitution est en consultation à Neuchâtel. Il va concerner environ 200 femmes qui exercent dans la rue, en cabaret, à domicile ou en salon.

L'obligation d'annoncer toute activité de prostitution veut notamment protéger les femmes du proxénétisme.

L'Express, 14/12/2005

NE Femmes entrepreneurs

Une section du Club de femmes entrepreneurs est née dans l'Arc jurassien. Il fait partie d'un réseau international le Business and Professional Women Club. Un portail propose toute une liste d'adresses et de liens destinés aux femmes.

www.career-women.ch

L'Express, 26/1/2005

FAMILLE

La grossesse en 16 langues

Un enfant sur trois qui naît en Suisse est d'origine étrangère. La Fédération suisse des sages-femmes a produit une brochure à l'intention des femmes étrangères «Etre enceinte, devenir mère». Elle est actuellement disponible en onze langues et sera prochainement imprimée en cinq autres. Commandes à la Fédération suisse des sages-femmes, Flurstr. 26, 3000 Berne. Tél. 031 322 63 40

NE Un lieu pour la médiation familiale

L'Association neuchâteloise de médiation familiale dispose désormais d'un lieu pour accueillir les séances de médiation à la

Chaux-de-Fonds: 11 rue du Collège.

Tél. 032 919 75 61

L'Express, 25/01/2005

VIEILLESSE

Site français pour aînés

Le Secrétaire d'Etat aux personnes âgées a ouvert un site Internet à destination des aînés.

Le gouvernement français veut ainsi encourager une politique de la vieillesse active.

www.personnes-agees.gouv.fr

EURAG-information, novembre 2004

Genève: effets de la loi sur les CASS

La loi du 21 septembre 2001 sur les Centres d'action sociale et de santé (CASS) a mis en place un nouveau dispositif. Son ambition était et est d'assurer un service de proximité à la population genevoise dans les domaines de la politique sociale et de la politique de la santé. C'est ainsi que se sont regroupés, dans les CASS, l'Action sociale de l'Hospice général pour l'aide sociale individuelle, les services sociaux communaux pour l'aide sociale communautaire, la FSASD pour les soins à domicile et la DGCASS pour la coordination. Deux ans et demi après sa mise en œuvre, le Conseil d'Etat a souhaité évaluer les effets de la loi sur le terrain. Un mandat a été confié à l'IDHEAP et le rapport de cet institut a permis au gouvernement de proposer au Grand Conseil des pistes d'amélioration. Il s'agira, pour résoudre des problèmes de coordination, de définir le catalogue des prestations fournies dans les CASS, de mieux identifier les dossiers communs aux divers partenaires, d'identifier les acteurs avec lesquels les collaborations sont à renforcer et de procéder, avec les communes, à une définition claire de l'action sociale communautaire.

M.B.

Etudes intergénérationnelles par Internet

Une formation certifiante en études intergénérationnelles à suivre très majoritairement à distance est offerte par l'Institut universitaire Kurt Bösch et l'Institut Ages et générations (INAG). Le cursus débute le 16 septembre. Inscriptions jusqu'à fin juillet: inag@iukb.ch INAG, c/o Institut univ. K. Bösch, c.p. 4176, 1950 Sion 4

Arc jurassien : Pro Senectute

Dès janvier 2006, la nouvelle fondation Pro Senectute Arc jurassien va regrouper la gestion financière et administrative de celles du Jura, du Jura bernois et de Neuchâtel. Trois antennes régionales subsisteront cependant pour assurer leur mission de proximité.

GE Les EMS en brochure

«Scènes de vie», une plaquette éditée par la Fédération genevoise des établissements médico-sociaux (FEGEMS), présente une cinquantaine d'établissements avec leur photo. Ces informations veulent aider les personnes concernées et leurs proches dans le choix difficile entre domicile et institution. D'autre part, rappelons que l'Office cantonal des personnes âgées (OCPA) tient à jour régulièrement la liste cantonale des EMS avec les places disponibles. FEGEMS, 2 Clos-Belmont, 1208 Genève. Tél. 022 328 33 00

www.geneve.ch/social/ocpa



La solitude, un fléau ?

Sur le thème, «La solitude, un fléau de notre société», Caritas a mobilisé le 14 janvier dernier à Berne près de 260 professionnels du social. Des orateurs de qualité de sont succédé lors de cette journée. La sociologue bâloise Elisa Streuli a rappelé que les solitaires sont nombreux (1/3 des ménages) mais que c'est surtout le caractère de la solitude qui a changé. Parmi les plus de 40 ans, on ne dénombre plus que 5% de célibataires. L'éminent psychanalyste allemand, Horst-Eberhard Richter, a relevé que «la solitude dépend de notre état intérieur; l'isolement extérieur peut se transformer en catastrophe s'il n'y a pas de confiance de base». A son avis règne aujourd'hui le froid social. Il entrevoit toutefois quelques signes positifs de solidarité pour les années à venir. De son côté, Martin Kronauer, professeur berlinois, a souligné que les chômeurs se sentent trois fois plus solitaires que les actifs. Peu à peu, ils s'excluent de certains cercles et ne nouent plus que des contacts avec d'autres chômeurs. Pour garder leur dignité. F.D.M.

VD Fusion dans l'aide à domicile

La Fondation de la Côte pour l'aide et les soins à domicile et la prévention a regroupé la Fondation SASCOM (Fondation des services d'aide et de soins communautaires Région Morges-Aubonne) et la Fondation médico-sociale de la zone sanitaire IV à Nyon. Siège social: 40 rue Louis-de-Savoie, 1110 Morges. Tél. 021 811 11 11

VD Soutien à la loi sur les EMS

La majorité des membres de l'Association vaudoise d'établissements médico-sociaux (AVDEMS) soutient la loi sur les EMS telle que proposée par le Grand Conseil vaudois, qui apporte de meilleures perspectives en matière de rénovation et d'augmentation du nombre des EMS vaudois. Trois comités ont lancé un référendum contre cette loi, qui sera soumise au vote des Vaudois en avril prochain. Rens. Tristan Gratier, 021 721 01 61 ou 079 708 54 18

www.avdems.ch

SANTÉ

Epilepsie et entraide

La Fondation Eclipse met sur pied des groupes d'entraide pour personnes concernées par l'épilepsie et leurs proches. L'inscription n'est pas nécessaire, les réunions sont gratuites, l'anonymat est respecté. Les rencontres ont lieu le mardi une fois par mois à Genève, le premier mercredi du mois à Fribourg, le premier jeudi du mois à Lausanne et à Sion. Permanence téléphonique, jeudi, 10h-14h, tél. 021 601 06 66
Epi Suisse, janvier 2005

Sida en hausse

Selon l'Office fédéral de la santé publique, qui en a recensé 300 en 2004, le nombre de cas de sida déclaré a augmenté en Suisse en 2004. Une des causes en serait la résistance des patients aux médicaments. D'autre part, les laboratoires ont annoncé 727 tests VIH positifs (756 en 2003), un nombre qui s'est

stabilisé après une augmentation de 25% en 2002. Les rapports sexuels non protégés restent la principale voie d'infection. AP/ATS, 01/02/2004

GE Diplôme de psychothérapie

La Formation continue de l'université de Genève met sur pied un diplôme de psychothérapie cognitivo-comportementale et un certificat en stratégies cognitives et comportementales de la relation thérapeutique. Inscr. jusqu'au 20 mai: Formation continue, Université de Genève, 1211 Genève 4. Tél. 022 379 78 33

NE Loi de santé: modifications du secret

Le Grand conseil planche sur des exceptions supplémentaires au secret professionnel des soignants à apporter dans la Loi de santé. Elle les obligerait à déclarer toute mort suspecte, leur donnerait la possibilité de dénoncer des faits ouvrant la poursuite d'infractions et de signaler des faits importants concernant les patients privés de liberté. L'Express, 22/01/2005

VD Des fermetures contestées

La décision du gouvernement vaudois de fermer la maternité et le service de pédiatrie de l'Hôpital de St-Loup, dans une perspective d'économies, fâche les habitants de la région. Une pétition demande donc aux autorités de revenir sur le transfert de ces services à Yverdon. La cause n'est pas gagnée, mais la population a l'habitude de se mobiliser. 24 Heures, 26/01/2005

VD 20 ans du Plan 33

La Fondation des Oliviers, institution spécialisée en alcoologie, célèbre les 20 ans de son Plan 33, qui a largement fait ses preuves. Ce programme s'adresse aux personnes dépendantes insérées socialement et professionnellement. Il dure environ un mois en résidentiel puis se poursuit en ambulatoire pendant deux ans.

HANDICAP

Prix français pour mémoire suisse

Le Groupe d'études et de recherches du Sud-Est sur la déficience mentale (GERSE) a décerné son prix 2004 à un mémoire présenté par une éducatrice de la fondation de Vernand sur la «Prise en charge des personnes handicapées mentales vieillissantes dans les institutions vaudoises». Fondation de Vernand, 5 ch. Praz Lau, 1033 Cheseaux-sur-Lausanne
GERSE, 16 ch. des Cuers F-69570 Dardilly.

VD Handicapés en taxi

La Ville de Lausanne trouve le coût du transport des personnes à mobilité réduite trop élevé. Elle lance une évaluation visant à définir le mode de transport le mieux adapté à chaque personne pour ses courses de loisir: véhicule spécial, taxi ou transports en commun. Les personnes réorientées vers les taxis pourraient bénéficier d'un soutien financier.

24 Heures, 01/02/2005

TRAVAIL

Révision LPP: consultation

Les modifications du dernier train de mesures de la 1^{ère} révision de la loi sur la prévoyance professionnelle sont en consultation jusqu'au 15 mars. Elles touchent notamment les déductions fiscales. L'entrée en vigueur est prévue pour le 1^{er} janvier 2006.

Travailler plus coûte cher

Une enquête menée par la Conférence suisse des institutions d'action sociale (CSIAS) à la demande de la Confédération montre que le revenu restant aux ménages qui augmentent leur activité professionnelle varie d'une région à l'autre et selon qu'il s'agit de revenus moyens ou bas. Il dépend des charges sociales et surtout des frais de garde des enfants. En résumé, gagner plus laisse parfois peu de choses dans la poche...

Chômage des jeunes

Les statistiques fédérales recensent 30 000 chômeurs de moins de 30 ans, un nombre qui ne fait que croître depuis 2000. Pour contrer cette tendance, l'accent est mis surtout sur les «semestres de motivation». En 2004, plus de 7000 en ont bénéficié, ils devraient être 10 000 cette année. Le ministre de l'économie promet aussi de porter à 6000 l'offre de places d'apprentissage, mais seulement 36% des entreprises en proposent...

24 Heures, 12-13/02/2005

NE Chômage en hausse

Pour le troisième mois consécutif, le canton de Neuchâtel enregistre une hausse du chômage, à 4,7% fin janvier. En cause notamment: 290 licenciements collectifs. Le Service de l'emploi, moins optimiste que le Secrétariat fédéral à l'économie, craint que 2005 soit plus difficile que prévu. L'Express, 8/02/2005

NE 5 ans d'Espace des solidarités

Le 1^{er} février dernier, l'Espace des solidarités, lieu de convivialité et d'accueil destiné à toute personne vivant la précarité et

l'isolement en ville de Neuchâtel, a fêté ses cinq ans de succès. Géré conjointement par Caritas et l'Association pour la défense des chômeurs, l'Espace ouvrira ses portes au public neuchâtelois le 30 avril puis organisera, en automne, une semaine de promotion de la santé.
Rue de la Place d'Armes 3, 2000 Neuchâtel.
Tél. 032 721 11 16,
espacedsolidarités@bluewin.ch

VD Le succès de Puissance L

Le programme Puissance L, destiné d'abord à la réinsertion d'anciens toxicomanes ayant achevé leur traitement à la Fondation du Levant, à Lausanne, s'est ouvert à d'autres publics. Ils y bénéficient de mesures de réinsertion de trois à quatre mois, souvent encadrées par les participants eux-mêmes, et 40% d'entre eux en sortent avec un travail. Le succès du programme est tel que 25 personnes sont en liste d'attente.
24 Heures, 29-30/01/2005

VD Refus d'embauche pour une Noire

Le tribunal des Prud'hommes vaudois a été appelé à statuer sur le cas d'une candidate à l'embauche dans un EMS de Morges, refusée sous prétexte qu'elle est de peau noire, ce qui pourrait déplaire aux «clients». Problème: aucune sanction n'est prévue contre ce type de discrimination. D'où l'importance du jugement qui, s'il donnait raison à l'employée, pourrait contribuer au renforcement de la loi antiraciste.
Gauche Hebdo, 11/02/2005

EXCLUSION/INTÉGRATION SOCIALES

Décennie des Roms

Sofia a accueilli début janvier une conférence internationale consacrée à la situation des Roms en Europe. Les anciens pays du glacis soviétique, plus ceux de l'ex-Yougoslavie, se sont engagés à mener un programme d'intégration des Roms. La situation de cette population s'est dégradée depuis la chute du mur. La priorité doit être mise sur l'éducation.
Libération 02/02/2005

Les Tsiganes attaquent IBM

Le Tribunal fédéral confirme qu'il est compétent pour juger de la plainte déposée par une association tzigane contre IBM pour complicité de génocide pendant la dernière guerre mondiale. La filiale genevoise servait de quartier général à IBM, qui a fourni aux nazis une assistance technologique pour le recensement de la population tzigane. Entre 1933 et 1945, plus de 600 000 tsiganes ont péri dans les camps de concentration nazis.
Le Courrier, 29/01/2005

Une photo des soins à domicile bernois

Comme chaque année depuis 1993, la Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale du canton de Berne a mené une enquête statistique sur l'aide et les soins à domicile dans le canton. Ce sont 127 services qui fournissent ces soins, répartis entre organisations, communes, communautés régionales et canton.

La photographie des soins fournis en 2003 donnée par l'enquête permet de voir une stabilisation du nombre de clients, qui sont à deux tiers des femmes, mais une diminution des heures consacrées aux prestations ménagères. D'après les enquêteurs, cette tendance pourrait être due à l'augmentation du nombre de clients qui ont besoin de soins - modifiant ainsi les proportions - mais aussi à l'augmentation des tarifs des heures ménagères.

Autre observation digne d'intérêt: la professionnalisation du personnel est frappante: le nombre de personnes sans formation spécifique a chuté de 31% entre 1997 et 2003. Conformément aux directives fédérales, ces personnes devront avoir suivi un cours de perfectionnement d'ici à la fin 2005. D'ailleurs le nombre des aides ayant suivi la formation de la Croix-Rouge augmente régulièrement. Une garantie de qualité des soins, commente le rapport.

D.G.

Rens.: jan.guillaumeef.be.ch

Etude sur le racisme

A l'initiative de la Commission fédérale contre le racisme (CFR), une étude met en lumière le racisme à l'égard des personnes noires vivant en Suisse. Triste bilan: méfiance, discriminations, propos insultants sont le lot des Noirs, même s'ils ont un passeport suisse. Les personnes concernées interrogées pour l'étude, menée par deux chercheuses noires elles aussi, demandent aux autorités d'intervenir pour faire changer cet état de fait.
24 Heures, 27/01/2005

GE Plate-forme sur l'intégration

Les communautés étrangères de Genève ont créé une plate-forme sur l'intégration qui vise à renforcer les capacités d'action et d'intervention des communautés étrangères dans le processus genevois d'intégration. Elle rassemble les membres de la Commission consultative de l'intégration, des représentants d'associations communautaires et des personnes d'origine étrangère. Elle organise le 12 mars prochain (voir l'agenda) le Forum de discussion des communautés migrantes de Genève sur l'intégration.
Tél. 022 340 71 11 ou plateforme@kultura.ch

GE Tous chômeurs!

Le Département de l'économie genevoise (DEEE) a lancé une campagne contre les préjugés à l'encontre des chômeurs. Il s'agit aussi de valoriser leurs compétences. 130 affiches ont été placardées, avec des textes tels que «100 % des personnes actives ont été un jour en recherche d'emploi» ou «Un chômeur qui a dû se battre est un employé plus motivé». Pour être efficace, cette campagne doit être accompagnée de mesures de lutte contre le chômage, admet le DEEE.

NE Anniversaire

Fonctionnant sans subvention publique et sur le bénévolat, le Dispensaire des rues offre gratuitement aux personnes dépourvues de couverture sociale ou médicale des soins de base, un espace buanderie et hygiène (douche) et un lieu convivial. Il vient de fêter son cinquième anniversaire.
L'Express, 2/02/2005

NE La Joliette ouvre ses portes

La Joliette est un programme d'insertion sociale et professionnelle ouvert aux bénéficiaires de l'aide sociale, de l'assurance chômage, des mesures d'intégration professionnelle de l'asile. La structure se situe à Boudevilliers au val de Ruz et a ouvert ses portes au public fin janvier.
L'Express, 27/1/2005

ETRANGERS

Info santé pour migrants

La Croix-Rouge suisse propose aux migrants de Genève et de Lausanne des séances d'information sur le système suisse de santé. Elles sont plurilingues et sont conduites par des spécialistes issus de la migration. Elles informent sur les soins médicaux, les assurances, les soins aux mères et enfants, à domicile, etc.
Contact: sabine.facuseedcross.ch,
www.redcross.ch

Régularisation de sans-papiers

La Commission fédérale des étrangers (CFE) a créé un groupe chargé de donner des préavis aux demandes de régularisation issues des cantons pour les sans-papiers. «La Suisse ne peut (...) tolérer que des milliers de personnes vivent dans la clandestinité, exploitées et sans protection», déclare le président de la CFE, Francis Matthey.
Le Courrier 28/01/2005

GE Centre de formation pour requérants

L'Hospice général a inauguré de nouveaux ateliers de formation pour requérants d'asile à Sécheron. Au programme: cours d'alphabé-

tisation, de français et d'informatique. 500 places sont ainsi proposées pour des sessions de six semaines à six mois. Trois objectifs sont visés: promouvoir l'insertion socioprofessionnelle, réduire la propension à la violence, favoriser l'acceptation sociale des requérants. Cela permet aussi aux requérants d'acquérir des connaissances utiles et transposables dans leur pays d'origine.
Centre de formation des requérants d'asile, 58, rue Rotschild, 1202 Genève.

GE Voix d'exils inaugure son site

Les requérants d'asile ont leur journal qui a pour nom *Voix d'exils* (anciennement *le Requérent*): un bimestriel distribué aux requérants vaudois et genevois. Ils ont désormais un site. Créé par la Fondation vaudoise pour l'accueil des requérants d'asile (Fareas), le journal bénéficie du soutien de l'Hospice général depuis octobre 2003. Il est financé par l'Office fédéral des migrations.
www.voixdexils.ch

GE Régularisation (bis)

Genève a proposé à la Confédération la régularisation individuelle de 5600 étrangers actifs dans le canton, mais sans titre de séjour. Cette requête a été confiée pour examen au Département fédéral de justice et police, que dirige Christoph Blocher. Une étude annonce que 140 000 personnes travailleraient au noir en Suisse.
La Tribune de Genève 28/01/2005

VD Pétitions diversement appréciées

Une pétition en faveur de la régularisation des 523 requérants d'asile déboutés, munie de 14566 signatures, a été renvoyée par les députés vaudois à leur gouvernement. Celui-ci s'obstine dans sa position, même s'il a suspendu les renvois pendant trois mois. D'autre part, une pétition comptant 8966 signatures, demandant la régularisation de 505 sans-papiers a été classée sans suite.
24 Heures, 26/01/2005

VD Les retombées de l'asile

Une étude chiffrée par un économiste soutient que le Centre d'enregistrement des requérants d'asile (CERA) de Vallorbe rapporte chaque année quelque sept millions de francs à cette commune. Ces chiffres ont été débattus (et parfois contestés) au Conseil communal. Celui-ci avait souhaité la fermeture du CERA en automne dernier.
24 Heures, 02/02/2005

La rédaction

Agenda

Repère social No 65 – mars 2005

RENCONTRES EN SUISSE

Social

PNR 45. Les problèmes de l'Etat social, forum public de clôture 11 mars – **Berne**

Rens. Dr Christian Mottas, secrét. du PNR 45, Fonds national suisse, Wildhainweg 20, 3001 Berne. www.etatsocial.ch/f/agenda

Journée «Assurance invalidité»

Forum santé
17 mars – **Genève** (CMU)
Inscr. Groupe médical des Grottes, 23 rue Louis-Favre, 1201 Genève.
Tél. 022 733 51 50

Les midis du social

• Parle-t-on trop d'impôts en Suisse?
5 avril (12h15-13h30) – **Fribourg**
(Kinderstube, 4 rue de l'Hôpital)
Rens. Dpt travail social et politiques sociales,
Chaire francophone, Uni de Fribourg.
Tél. 026 300 77 80

L'action sociale. Un champ pour la recherche-action

7 avril (20h) – **Genève**
Rens. CEFOC, Centre d'études et de formation continue de l'IES.
Tél. 022 320 39 75

Nouveaux risques sociaux et politiques sociales

8 avril – **Fribourg**
Inscr. Pro Senectute, formation continue.
c.p. 855, 1800 Vevey

Politique de communication : image voulue <-> image perçue

colloque d'Integras
12-13 mai – **Morat** (hôtel Croix-Blanche)
Rens. Monique Bassin, Integras, assoc. professionnelle pour l'éducation et la pédagogie spécialisées Tél. 079 757 35 86.
monique.bassin@integras.ch

La Suisse sociale, l'Europe sociale

semaine pour les 100 ans de la CSIAS
30 mai-1er juin – **Lucerne**
Rens. Conférence suisse des institutions d'action sociale, CSIAS, p.a Hochschule für Soziale Arbeit, Werftstr. 1, 6002 Lucerne.
Tél. 041 367 48 98 www.icsw.social-switzerland-socialeurope.org

Société

Public-privé : vers un nouveau partage du contrôle de la criminalité?

congrès annuel du Groupe suisse de travail de criminologie (F/D)
9-11 mars – **Interlaken**
Inscr. Groupe suisse de travail de criminologie, Sandro Cimichella, Glanzenbergstr. 28, 8953 Dietikon

La solidarité à l'ère de la globalisation

conférences publiques de la Chaire francophone de travail social

- Les conditions de la solidarité (...) 17 mars (17h15)
- Déclarons illégale la pauvreté, 7 avril (17h15) – **Fribourg** (Uni Miséricorde, salle 3117)

Rens. Dpt Travail social et politiques sociales. Tél. 026 300 77 80

Non au bradage

2e forum alternatif mondial de l'eau
17-20 mars – **Genève**
Rens. Déclaration de Berne, 1004 Lausanne.
Tél. 021 620 03 03 Et www.fame2005.org

Assises européennes d'OIKOcredit

1-3 avril – **Crêt-Bérard** (VD)
Rens. Assoc. romande de soutien à OIKOcredit, société coopérative œcuménique de développement, 9 av. Ste-Clotilde, 1205 Genève. Tél. 022 328 46 70

Enfance/Jeunesse

CommuniCafé

espace de parole informel, pour mettre des mots sur les maux
16, 30 mars, 13 avril. (19-21h). – **Genève**
(Chez Cartier, 24 rue Voltaire)
Rens. Assoc. stop suicide, Maison des associations, 15 rue des Savoises, 1205 Genève. Tél. 022 320 55 67

Soirées à thème de la MQEV : l'identité

• Cycles de vie, crises et identité... 15 mars (20h) – **Genève** (MQEV)
Rens. Maison de quartier des Eaux-Vives, MQEV, 3 ch. de la Clairière, 1211 Genève 6.
Tél. 022 736 72 71

Conférences de l'Ecole des parents

• Manger trop, manger trop peu, manger mal... 17 mars (20h15) – **Genève**
(auditoire Hôpital des enfants)
Rens. Ecole des parents. Tél. 022 733 12 00

Jeunes et consommations à risque. (re)penser la prévention

23-24 mars – **Fribourg**
Rens. Service de la formation continue, Uni de Fribourg. Tél. 026 300 73 47

Colonie pour enfants avec troubles ostéo-articulaires

enfants (7-14 ans) de Suisse romande
26 mars-2 avril – **St-Cergue** (VD)
Inscr. Ligue genevoise contre le rhumatisme, 22 rue Merle d'Aubigné, 1207 Genève.
Tél. 022 718 35 55

Situation de l'enfant dans les séparations et divorces conflictuels

15-16 avril – **Fribourg** (Uni)
Inscr. Serv. formation continue, Université de Fribourg. 8 ch. du Musée, 1700 Fribourg.
Tél. 026 300 73 47

Succès de la prévention dans les institutions pour enfants et adolescents

journée de clôture du projet Fil rouge
21 avril – **Berne** (Casino Bern)
Rens. Cornelia Stromsky, Office fédéral de la santé publique, section jeunesse, 3003 Berne. Tél. 031 323 11 76

Femme / Famille

Espacefemmes Fribourg

• Le temps partiel des hommes, une solution d'avenir? 3 mars (20h)
• Un espace non-mixte... 16 mars (20h)
Fribourg
Rens. espacefemmes 2 rue Hans-Fries, 1700 Fribourg. Tél. 026 424 5924

Vivre l'intégration, conférence

8 mars (20h) – **Courtemelon** (JU)
Inscr. Bureau de l'Egalité, canton du Jura, 17 rte de Bâle, 2800 Delémont.
Tél. 032 420 79 00

Café de Parents

• Belle-mère, ex-mari, demi-frère: quelle place pour chacun? 8 mars (20h) – **Genève** (Café Plaine Lune, 14 bis av. du Mail)
Rens. Ecole des Parents. Tél. 022 733 12 00
www.ep-ge.ch

Salon de F-Information

• Les femmes face à leurs choix professionnels. 15 mars (12h15-13h45) – **Genève** (La Comédie)
Rens. F-Information, 67 rue de la Servette.
Tél. 022 740 31 00

Devenir mère, le bonheur obligatoire?

conférence pour les 100 ans de l'école du Bon Secours
17 mars (20h) – **Genève** (CMU)
Rens. Haute école de santé Genève, HEDS.
Tél. 022 346 54 11

Vieillesse

Salon des aînés

11-13 mai – **Genève** (salle communale de Plainpalais)
Rens. Poliger/HUG, 35 rue des Bains, 1205 Genève. <http://cig.unige.ch/salon2005>

Santé

Processus d'indication et prise en charge des comorbidités

journée romande de la COSTE
8 avril – **Lausanne**
Rens. Centrale de coordination nationale de l'offre de thérapies résidentielles pour les problèmes de drogue, COSTE. C.p. 440, 3000 Berne 14. Tél. 031 376 04 01

Vivre notre spiritualité, la nôtre et celle des autres

conférence des aumôneries protestante et catholique des HUG
8 mars (14h30-16h) – **Genève** (HUG, salle Opéra)
Rens. Aumônerie protestante.
Tél. 022 382 65 90

Psy-trialogue

• Les origines du mal de vivre, 9 mars (18h30-20h30) **Genève** (Arcade 84, 3 rue Schaub)
Rens. Pro Mente Sana, 40 rue des Vollandes, 1207 Genève. Tél. 022 718 78 40

L'apéro avec les proches

des résidents de la Maison de l'Ancre
• Couple mixte, l'un ne boit plus (...)
10 mars (18h-19h30) **Genève** (Maison de l'Ancre)

Rens. Claudia Carnino, Maison de l'Ancre, 34 rue de Lausanne, c.p. 2062, 1211 Genève 2. Tél. 022 420 58 00

Journée de partage d'expériences du Réseau suisse d'écoles en santé

16 mars – **Lausanne**
Rens. Réseau suisse d'écoles en santé. Radix, 57 av. Ruchonnet, 1003 Lausanne. Tél. 021 329 01 57

Les psychothérapies sont-elles efficaces?

conférence CEPUSPP
17 mars (14h15-15h45) – **Site de Cery / Prilly** (audit.)

Rens. S. Lippuner, secrét. Dpt de psychiatrie/ CHUV. Tél. 021 314 28 41

Lieux de décès

colloque international

nouvelles dates:

1-2 novembre – **Sion** (IUKB)
Rens. Emmanuel Kabengele, Institut, univ. Kurt Bösch. E-mail: emmanuel.kabengele@iukb.ch

Handicap

Sexe et handicap

cours pour personnes avec handicap physique
11 mars – **Yverdon-les-Bains**
Inscr. Catherine Corbaz, Procap – pour personnes avec handicap. Tél. 032 328 73 03

Emploi, santé, handicap: comment les entreprises peuvent-elles agir?

15 mars – **Genève** (FER, Féd. des entreprises romandes, 98 rue de St Jean)
Rens. Fondation Philiias, 17 clos de la Fonderie, 1227 Carouge. Tél. 022 308 46 50
info@philiias.org

Egalité – nous la concrétisons!

séminaire
18 mai – **Lausanne**
Inscr. T. Giancotti, AGILE, Effingestr. 55 3001 Berne. Tél. 031 390 39 39

Travail

L'insertion professionnelle des personnes en difficulté: aller au-delà du discours d'intention

7 avril – **Yverdon-les-Bains**
Inscr. ARPIH, Centre romand de formation et perfectionnement, 88 bis rte de la Clochette, 1052 Le Mont s/Lausanne. Tél. 021 653 86 22

Exclusion/intégration

L'Europe grandit – avec tous?

La voix du Quart Monde dans la lutte contre la pauvreté et l'exclusion
conférence
14 avril – **Lucerne**

Rebns. Mouvement ATD Quart Monde, La Crausaz 3, 1733 Treyvaux. Tél. 026 413 11 66

Etrangers

Ethnopsychiatrie... autrement vu, autrement dit

• L'ethnopsychiatrie: actualités et perspectives, 4 mars (20h30)
• soirée débat, 15 avril (20h30) – **Genève** (audit. Louis-Jeantet)

Rens. Assoc. genevoise pour l'ethnopsychiatrie, Dr. F. James. Tél. 022 311 34 11

Intégration: pour qui? pour quoi?...

1er forum des communautés migrantes de Genève sur l'intégration
12 mars – **Genève** (Uni-Mail)

Inscr. Maison Kultura, 25 rue du Nant, 1207 Genève / plateforme@kultura.ch

Au-delà de la violence – conflits violents, soins et processus de réconciliation

conférence et ateliers
6 avril – **Genève** (Ramada Park Hôtel)
Rens. Croix-Rouge suisse, Dpt migration, Berne. Tél. 031 387 73 98

Journée de l'intégration

30 avril – **Onex** (GE)
Rens., Bureau genevois de l'intégration, 12 quai du Rhône. Tél. 022 327 84 99

2e symposium sur l'asile

1-2 novembre – **Berne**
Rens. Organisation suisse d'aide aux réfugiés (OSAR) c.p. 8154, 3001 Berne. Tél. 031 370 75 75

RENCONTRES

À L'ÉTRANGER

Société

Pacte social et démocratie.

Les associations en mouvement
Congrès de l'UNIOPSS

29-31 mars – **Marseille**
Rens. UNIOPSS, 133 rue St-Maur, F-75541 Paris CEDEX 11. Tél. +33 153 36 35 00

Symposium international du micro-crédit

10 juin – **Bonn** (D)
Rens. Assoc. romande de soutien à OIKOcredit, société coopérative œcuménique de développement, 9 av. Ste-Clotilde, 1205 Genève. Tél. 022 328 46 70

Enfance / Jeunesse

Parole d'enfants, journées d'étude:

• Blessures secrètes et brisures de l'âme: comment cesser de subir et souffrir pour en guérir?

• Stratégies thérapeutiques avec les familles maltraitantes 17-18 mai – **Liège**
Rens. Parole d'enfants. Tél. +32 4 223 10 99
www.parole.be

Santé

Alcool et cancer

rencontre de la Sté française d'alcoologie
17-18 mars – **Paris**
Contact: Pr Martine Daoust, secrét. grale de la SFA, c/o Princeps Editions, 64 av. du Général de Gaulle, F-92130 Issy-les-Moulineaux. Tél. +33 146 38 24 14

Les soins palliatifs en arc alpin: complémentarités domicile-hôpital

2e colloque de soins palliatifs
18 mars – **Grenoble** (WTC)
Inscr. COMM Santé, 2e colloque alpin de soins palliatifs, BP. 33 F-33360 Latresne-Bordeaux.

Addictions. Formation à l'éthique

XXIIe journées AMSP
30 sept.- 1er oct. – **Sochaux/Montbéliard** (F)
Rens. Assoc. médico-sociale protestante francophone, Paris. Tél. +33 144 74 94 74 .
Ou Entraide protestante, 47 rue de Clichy, F-75009 Paris.

Handicap

Handicap mental PLUS maladie mentale: comment faire pour bien faire?

colloques œcuméniques francophones de pastorale spécialisée
7-11 mars – **Clervaux** (Luxembourg)
Inscr. Anne-Lise Nerfin, 4 bis ch. des Hironnelles, 1226 Thônex.
Tél. 022 349 61 23

Quels objectifs thérapeutiques et éducatifs pour l'enfant autiste, polyhandicapé?

journées d'étude
11-12 mars – **Paris**
Rens. Groupe de recherche sur l'autisme et le polyhandicap, 59 Bd Lannes, F-75015 Paris.
Tél. +33 145 04 63 26

Pour mieux agender...

Faites-nous part, à temps, des colloques, séminaires, etc. que vous organisez sur un sujet social.

Dernier délai de réception des infos pour le:

le No 66 – avril: 11 mars

le No 67 – mai: 11 avril

Hospice général, Service de l'information sociale – c.p. 3360, 1211 Genève 3.

Contact: Hélène Assimacopoulos, Tél. 022 420 53 07. Fax 022 420 52 99.

E-mail: has-riv@ge-ariane.ch

N.B. Les informations relatives à des cycles de formation/perfectionnement assurés régulièrement et à titre lucratif ne seront pas relevées dans cet agenda, mais peuvent faire l'objet d'annonces payantes dans la revue. Le contenu de cet agenda n'engage pas la rédaction.

CERTIFICAT Formation continue UNIL/HES

avril 2005 - septembre 2006

Migrations, relations interculturelles et pratiques professionnelles.

L'immigration en Suisse et en Europe est de plus en plus importante et les migrants d'aujourd'hui, toujours plus jeunes, arrivent aussi de plus loin. Les causes sont connues: hiatus entre le Sud et le Nord face à l'accès aux ressources économiques et financières, bouleversements géopolitiques, processus de mondialisation du marché, des communications, des transports et du tourisme.

Comment «faire société»: telle est l'aspiration à laquelle devrait tendre la société civile et les politiques d'accueil, les institutions et les pratiques professionnelles, ce qui signifie redéfinir, avec urgence et compétence, une nouvelle articulation entre individuel et collectif, entre autochtones et migrants. En ce sens, pour les professionnels de l'éducation, du social, de la santé et de l'administration ce qui est réellement en jeu, c'est la promotion des compétences professionnelles renouvelées ainsi qu'une nouvelle coordination du travail en réseau.

Le certificat proposé, abordera l'ensemble de ces problématiques.

Objectifs:

- se situer face aux enjeux de la migration
- identifier les acteurs concernés et favoriser la collaboration
- savoir analyser les situations, identifier des problèmes, créer des stratégies de réponse cohérentes et coordonnées
- développer ses compétences à entrer en relation avec un(e) migrant(e)

Cette formation débutera par un module préparatoire sur le thème: Migrations et relations interculturelles: des politiques publiques aux pratiques professionnelles les 14, 15 et 16 avril 2005.

Informations : www.unil.ch/sfc Tél : 021/ 692 22 90

Centre de documentation



200 titres de périodiques

300 dossiers thématiques

5000 livres

sont à la disposition des lecteurs

Le Centre de documentation de l'Hospice général est ouvert à toute personne intéressée par le domaine social: travail social, assistance publique, bénévolat, famille monoparentale, maintien à domicile, suicide, chômage, violence, interculturalité, etc.

La diversité des collections traduit les différentes prestations et champs d'activités de l'Institution dans le domaine de l'action sociale.



Ouverture: lu-ve 9h-12h – 14h-17h

3, rue Ami-Lullin • c.p. 3360 • 1211 Genève 3 • tél. 022 420 53 60
• fax 022 420 53 69 • ghislaine.tonascia-ledru@ge-ariane.ch

La Clé

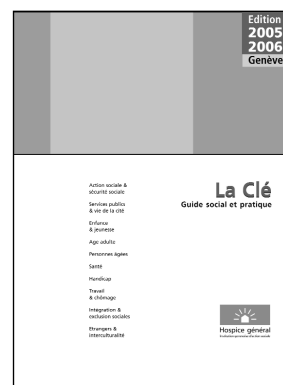
Guide social et pratique

Edition 2005-2006 Genève

L'édition 2005/06 sera bientôt disponible !

Vous y trouverez de nombreuses nouveautés ... au total plus de 1700 adresses à Genève, mises à jour, pour les professionnels ou toute personne intéressée !

Sortie fin avril



Renseignements au 022 420 53 01/00
ou publications.hg@ge-ariane.ch


Hospice général
Institution genevoise d'action sociale